



Rapport annuel 2024

Vers un renouvellement



Police Locale

ZP 5299

Le mot du Président

Publier un rapport annuel juste après une année électorale n'est pas facile (1er mandat de Président).

Que disent les chiffres... une vision de la réalité ?

La société évolue mais l'insécurité routière demeure la priorité : la vitesse excessive ou inadaptée dans la traversée de nos villages et les comportements à risque générateurs d'accident doivent être sanctionnés.

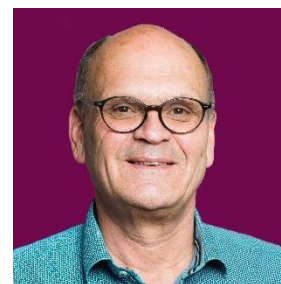
Nous constatons que les vols qualifiés dans les habitations ont émergé en fin d'année 2024. La banalisation de l'usage des stupéfiants notamment par les plus jeunes et la précarité des plus démunis constitue une réelle source d'insécurité. L'approche multidisciplinaire et sociale doit nous permettre de trouver des pistes de solution innovantes et pérennes car en matière de sécurité ce n'est jamais simple.

Nos équipes sont présentes sur le terrain pour que ces problèmes ne deviennent pas une fatalité.

Nous sommes là pour répondre aux attentes de sécurité des citoyens. Le présent rapport d'activités vous l'explique, sans artifice ni détour.

Si la situation est bonne, nous sommes fiers de vous la présenter.

Si elle est moins bonne, nous ne le cachons pas et adoptons les mesures nécessaires pour qu'elle s'améliore.



La ZP Gaume en bref

La zone de police Gaume s'étend sur un territoire d'environ 600 km² et comprend 7 communes (réparties sur plus de 50 villages) pour une population de 38.055 habitants. Le réseau routier s'élève à un total de 1361,1 km où +/- 30.000 véhicules et plus de 2.000 poids-lourds y circulent quotidiennement en venant de France et/ou de et vers le chef-lieu et le Grand-Duché de Luxembourg.



1 voie ferrée importante : la ligne Athus-Meuse

10 entreprises de plus de 50 travailleurs y sont implantées dont 2 entreprises de plus de 600 employés (Burgo-Ardenne, classé site SEVESO et JINDAL).

La Gaume, c'est un tourisme très important avec de nombreuses manifestations culturelles telles que les carnivals de Florenville, Meix-devant-Virton, Bellefontaine, St-Mard, la Foire aux artistes de Chassepierre, le Gaume Jazz...

C'est aussi un côté festif bien présent avec une identité culturelle forte, de par les événements qu'on retrouve toute l'année (kermesses, bals, braderies, manifestations sportives en plein air) mais aussi de par ses associations diverses.

Mission statement

Nous croyons :

- Au **respect mutuel** (un respect de soi et un respect des autres dans leur différence, autant vis-à-vis de l'interne que de l'externe), ainsi qu'au respect des règles et du matériel ;
- A la **solidarité** dans le travail, les décisions et l'attitude qui comprend la disponibilité, le partenariat et la collaboration (bien faire les choses ensemble) ;
- Avec un **esprit de service** qui implique l'empathie, la notion de se mobiliser (protéger et servir).

Gouvernance

Un nouveau Collège de police

Depuis le 02 décembre 2024, date de renouvellement des Conseils communaux suite aux élections communales du 13 octobre 2024, le Collège de police est désormais constitué de :

- Mme RAMLOT Carmen, députée-bourgmestre de Rouvroy
- Mme MAITREJEAN Camille, bourgmestre de Florenville
- Mr CHALON Etienne, bourgmestre de Virton et président du Collège de police
- Mr FRANCOIS Pascal, bourgmestre de Meix-devant-Virton
- Mr THIRY Henri, bourgmestre de Etalle
- Mr PIEDBOEUF Benoît, député-bourgmestre de Tintigny et président suppléant du Collège
- Mr PIRLOT Sébastien, bourgmestre de Chiny

Le Collège de police assure la gestion journalière. Le chef de corps et la secrétaire de la zone assistent de plein droit aux séances.

Chaque bourgmestre dispose d'un nombre de voix proportionnel à la dotation policière minimale que sa commune investit dans la zone de police ¹.

Le Collège de police ne peut délibérer que si la majorité des voix est représentée. Ses séances se déroulent à huis clos et il se réunit chaque fois (généralement une fois par mois) que l'exige la gestion des dossiers dont il détient la compétence, entre autres :

- Convocation du Conseil de police et la rédaction de l'ordre du jour ;
- Gestion des affaires courantes (au service ordinaire du budget) ;
- Etablissement des projets budgétaires ;
- Ordonnancement des mandats de paiement ;
- Exercice de l'autorité disciplinaire supérieure ;
- Octroi / refus des demandes d'assistance en justice des membres du personnel ;
- Décisions en matière de gestion du personnel (demandes d'activités complémentaires, accidents du travail...);
- Engagement / nomination de personnel (sauf les officiers et les niveaux A Calog) sur base d'une délégation du Conseil de police pour la législature 2024-2030. Un rendre compte au Conseil est prévu ;
- Marchés publics (attribution des marchés, engagement de plusieurs types de marchés sur base d'une délégation du Conseil de police pour la législature 2024-2030 avec un rendre compte au Conseil).

¹ Virton : 38%, Florenville, 17%, Chiny, 12%, Etalle 11%, Tintigny 8%, Rouvroy, 8%, Meix-devant-Virton, 6% (chiffres arrondis)

Un nouveau Conseil de police



Mis en place le 16 décembre 2024, le Conseil de police, législature 2024-2030 compte, comme les précédentes législatures, 17 Conseillers élus par les différents Conseils communaux des 7 communes composant la ZP Gaume et leurs 7 bourgmestres, soit 24 membres au total.

Le nombre et la répartition des Conseillers est défini sur base des chiffres de la population des communes qui composent la ZP Gaume. A la différence du Collège, il ne peut se réunir que si la

majorité des membres sont présents (soit 13 membres au minimum).

Les compétences du Conseil de police sont comparables à celles d'un Conseil communal, mais uniquement pour les matières policières sur le plan zonal. Comme pour le Collège de police, le chef de corps et la secrétaire de la zone de police assistent de plein droit aux séances du Conseil de police. Le Conseil de police exerce notamment les attributions suivantes :

En séance publique :

- Gestion budgétaire et financière (approbation du budget, des éventuelles modifications budgétaires ainsi que des comptes annuels) ;
- Gestion des ressources matérielles ;
- Location - achat d'immeubles ;
- Recours en matière de tutelle ;
- En matière de marchés publics, le choix du mode de passation des marchés publics et fixation des conditions pour les marchés dont cette compétence n'a pas été déléguée au Collège de police ;
- Modification du tableau organique.

En séance à huis clos :

- Dossiers de personnes (admissions à la retraite, NAPAP, attribution rente légale, ...) ainsi que pour les nominations des CALOG niv. A et des officiers (CP et CDP) ;
- L'autorisation pour la ZP Gaume d'ester en justice.

Composition pour la législature actuelle (2025-2030) :

7 bourgmestres et les 17 conseillers suivants :

- Madame Virginie ANDRE – Virton
- Madame Annick VAN DEN ENDE – Virton
- Monsieur Léopold BALTUS – Virton
- Monsieur Philippe GOBERT – Virton
- Monsieur Vincent WAUTHOZ - Virton
- Monsieur Jean MAURICE – Tintigny
- Monsieur Guy LEQUEUX – Tintigny
- Monsieur Jean-Michel MORAUX - Chiny
- Monsieur Frédéric ROBERTY– Chiny
- Monsieur Laurent MAILLEN – Etalle
- Madame Audrey MOTTE – Etalle
- Madame Fabienne BRICOT – Etalle
- Monsieur Stéphane FOSTY – Florenville
- Madame Marie Annabelle KALOO – Florenville
- Monsieur Philippe LAMBERT– Florenville
- Madame Patricia RICHARD – Meix-dvt-Virton
- Monsieur Claude GONRY – Rouvroy

Le Conseil zonal de sécurité

Il n'y a pas eu de réunion du Conseil zonal de sécurité en 2024.

Des dépenses gérées de manière responsable

La MB1/2025 se clôture avec un mali de 450.611,54 € à l'exercice propre et un boni de 49.591,56 € au global moyennant un statut quo des dotations communales (+ 2% au BI 2025) et les autres recettes, une utilisation de 457.413,94 € et en tenant compte de l'intégration du boni du compte 2024 aux exercices antérieurs. La trajectoire Bu est équilibrée ².

~ à l'unité inférieure, en €	C2021	C2022	C2023	C2024	Bu2025	MB12025	Ecart Bu2025 / MB12025
Recettes ordinaires (RO)							
Prestations	87.370	105.943	154.534	176.471	264.104	264.104	
Transfert	10.021.472	10.521.965	10.928.555	11.230.070	10.897.885	10.897.885	
Dette	43.294	47.462	96.465	121.569	72.710	72.710	
Ss-total RO	10.252.137	10.675.370	11.179.555	11.528.111	11.234.700	11.234.700	
Prélèvements			788.564	185.067	443.413	457.413	14.000
Total RO	10.252.137	10.675.370	11.968.120	11.713.179	11.678.113	11.692.113	14.000
Dépenses ordinaires (DO)							
Personnel	8.421.939	9.489.836	9.596.537	10.124.848	10.484.561	10.484.561	
Fonctionnement	801.797	790.791	756.171	743.752	903.570	916.850	13.280
Transfert	45.123	70.426	45.397	73.472	65.757	70.818	5.060
Dette	267.771	221.520	152.790	153.885	270.494	270.494	
Ss-total DO	9.536.631	10.572.574	10.550.896	11.095.960	11.724.384	11.742.725	18.341
Prélèvements			724.145	900.000	400.000	400.000	
Total DO	9.536.631	10.572.574	11.275.041	11.995.960	12.124.384	12.142.725	
Ex. Propre	715.505	102.795	693.078	282.781	-446.270	-450.611	
Ex. Antérieurs	1.254.619	2.247.207	1.174.519	2.141.080	446.270	1.500.203	
Prélèvements		-1.653.858		-500.701		-1.000.000	
Résultats							
Résultat global	1.970.125	696.145	1.867.598	1.357.597		49.591	

Tableau pluriannuel 2021-2024 des dépenses et des recettes du service ordinaire

En 2024 :

Le total des dépenses : 11.995.960 € (315 € / habitant)

Les dotations communales ³ représentent un coût de 93,5 € par habitant

Les dépenses de personnel : 10.709.616,32 € (+ 528.311,10 €)

Les dépenses de fonctionnement : 743.752,98 €

Les frais en personnel, représentant 83,3 % des dépenses de la zone, augmentent de 528.311,10 € par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique par l'effet cumulatif des différentes indexations salariales, les progressions barémiques, la seconde phase de l'accord sectoriel et les chèques-repas.

² Le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) invite les autorités à limiter l'augmentation des dotations communales voire à les diminuer vu le boni global et à intégrer les impacts liés aux départs en congé préalable à la retraite (Napap).

³ Tableau des dotations en annexe 1

- Mobilité out 2024 : 4 inspecteurs et 1 Calog & 4 Napap en cours

Vu le nombre de départs en 2024, il est toujours envisageable pour un chef de corps de ne pas remplacer du personnel partant. Cependant, compte tenu de la longueur et de l'incertitude des procédures de recrutement des policiers, faire ce choix pourrait mettre à mal la sécurité du citoyen notamment pour assurer la pérennité de certaines fonctionnalités de base (intervention, accueil, quartier). Fort de l'effectif disponible, le chef de corps essaie de répartir au mieux le personnel disponible pour assurer au mieux les missions. Il veille aussi à répartir l'engagement du paiement des heures de week-end, de nuit et supplémentaires. Les impondérables, l'absentéisme et de nouvelles normes fédérales qui imposent à la zone de mobiliser de la capacité pour accomplir de nouvelles missions ne facilitent pas les choses. Par exemple en 2024, la désignation et la formation d'un référent pour les victimes de violences intrafamiliales (stalking alarme) ou la création d'un nouveau rôle de garde provincial d'inspecteurs-mœurs dans le cadre de la création du centre CPVS d'Arlon ont été mis en œuvre. La zone soutient ces démarches car les victimes méritent une attention particulière mais notre capacité s'en trouve lourdement impactée.

A force d'analyses et d'évaluations, en concertation, le personnel, tous grades confondus, tend vers une situation d'équilibre fragile qui allie nécessités de service et desiderata et où le service au citoyen reste optimal. En 2024, suite aux mouvements In et Out de son personnel, la zone met en œuvre les moyens dont elle dispose pour pallier cette situation et de nombreux lauréats sont approchés individuellement et font l'objet d'un suivi particulier afin de pouvoir combler le déficit en personnel.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des heures dans les grandes catégories de missions ainsi qu'au niveau des indisponibilités (congs, absences médicales, inaptitudes).

Catégories de mission	Capacité annuelle en Hr					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Missions de base</i>	86573	84997	87435	86722	90550	87328
<i>Missions d'appui opérationnel</i> ⁴	28749	20722	20867	19968	22805	22210
<i>Mission d'appui non opérationnel</i>	28749	28884	26189	25630	24869	24545
<i>Formation GPI 48</i>	3707	1282	1758	1684	2098	2263
<i>Formation non GPI 48</i>	6703	1858	5125	6488	6749	6158
<i>Représentations</i>	113	11	120	45	71	108
<i>Réunions</i>	6859	5385	4005	4333	4436	3899
Total des heures réellement prestées	161453	143139	145499	144870	151578	146511
<i>Congés</i> ⁵	37477	39217	37113	35948	36533	40382
<i>Absences médicales</i> ⁶	19666	18112	16985	22575	19204	17647
<i>Absences syndicales</i>	616	336	426	467	335	345
<i>Détaché OUT</i>	5914	4585	2597	0	0	953
<i>Autres indisponibilités</i> ⁷	423	34	3441	1197	529	609
<i>Total des indisponibilités</i>	64096	62284	60562	60187	56601	59936
Total général des heures	225549	205423	206061	205057	208179	206447

⁴ Incl Hr du CZ et des mises à disposition au Sv du Gouverneur

⁵ Incl fériés, congés de circonstance, force majeure

⁶ Incl visites médicales

⁷ Incl sport, don sang, teambuilding

En termes de pourcentages par rapport au total des heures réellement prestées en 2024, nous obtenons les pourcentages/répartitions suivantes :

Catégories de mission en 2024	%
Missions de base	59,61%
Missions d'appui opérationnel	15,16%
Mission d'appui non opérationnel	16,75%
Formation GPI 48	1,54%
Formation non GPI 48	4,20%
Représentations	0,07%
Réunions	2,66%

Les dépenses de fonctionnement qui représentent 6,7% de nos dépenses en 2024 sont en diminution constante (- 58.045 €) depuis 2021.

Les missions et les priorités, un PZS jusqu'en 2027 ?

Les missions opérationnelles et d'appui

En 2024, les entités de la ZP Gaume ont assuré la fonction de police de base avec un total de plus de 87.000 heures de travail prestées, soit 60% du total général des heures réellement prestées. Concrètement, nous avons maintenu les sept fonctionnalités de police de base⁸ et aussi un certain nombre de tâches de police d'appui (opérationnel et non opérationnel) indispensables à notre fonctionnement. Ces sept tâches/missions de base sont les suivantes :

1. Le travail de quartier
2. Le service accueil
3. L'intervention et sécurisation
4. L'assistance policière aux victimes
5. La recherche locale
6. Le maintien de l'ordre public
7. La sécurité routière

Le tableau ci-dessous montre que globalement, les missions opérationnelles restent stables. Le travail policier ne se résume pas qu'à patrouiller et/ou à intervenir sur le terrain. Le travail de l'ombre, celui de rédaction des procès-verbaux notamment, nécessite du temps et de l'énergie.

<i>Missions de base</i>	<i>Capacité annuelle en Hr</i>					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Intervention	31.488	34.110	31.372	31.088	31.432	31.178
Accueil	10.161	9.306	9.640	9.996	10.180	10.339
Quartier	6.628	4.801	7.219	5.623	5.389	4.843
Circulation	7.983	7.894	9.198	10.309	9.681	8.624
Recherche et enquête locale	26.421	26.202	27.049	26.753	29.555	28.411
Gestion négociée de l'espace public	3.018	1.887	1.912	2.498	3.343	2.785
Assistance aux victimes + rôle AS	874	797	1.045	455	970	1.148
Total en Hr	86.573	84.997	87.435	86.722	90.550	87.328
Total en FTE	57	55,9	57,5	57,1	59,6	57,5

En termes de pourcentages par rapport au total des heures réellement prestées en 2024, nous obtenons les pourcentages suivants :

<i>Missions de base</i>	<i>%</i>
Intervention	21,28%
Accueil	7,06%
Quartier	3,31%
Circulation	5,89%
Recherche et enquête locale	19,39%
Gestion négociée de l'espace public	1,90%
Assistance aux victimes + rôle AS	0,78%

⁸ Conformément aux principes de la fonction de police orientée vers la communauté autrement appelée la police de proximité

L'appui opérationnel regroupe diverses activités dont notamment la gestion fonctionnelle et technique, la gestion des armes et des apostilles mais également le management des entités qui représente 14 % du total général des heures de travail réellement prestées en 2024.

L'appui non opérationnel quant à lui englobe, entre autres, les activités de planification, administration, comptabilité, gestion et direction des ressources humaines, secrétariat zonal, entretien infrastructures et logistique, soit 16 % du total général des heures prestées.

Missions d'appui	Capacité annuelle en Hr					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Appui opérationnel	28749	20722	20867	19968	22805	22210
Appui non opérationnel	28749	28884	26189	25630	24869	24545

Les priorités

Elaboré en concertation avec les 7 bourgmestres de la Gaume et le procureur du Roi du Luxembourg, le plan zonal de sécurité 2020-2025 vise la planification et la mise en œuvre de la politique policière locale autour de 6 phénomènes d'insécurité prioritaires et une priorité de fonctionnement policier. L'actuel plan zonal sera vraisemblablement prolongé jusqu'en 2027 en attendant la publication du nouveau plan national de sécurité.

De manière synthétique, au niveau opérationnel, nous nous efforçons de développer une approche innovante ciblée multidimensionnelle (par « hotspots ») afin d'accroître l'efficacité des actions sur le terrain sur les thématiques prioritaires suivantes :

- Insécurité routière ;
- Incivilités ;
- Vols dans les habitations ;
- Atteintes aux personnes (intra-familiales et celles commises à l'occasion des festivités) ;
- Stupéfiants (et les nuisances qui y sont liées) ;
- Radicalisation.

La priorité interne dans le domaine du fonctionnement policier consiste à mettre en œuvre le projet ambitieux I Police « New way of working » visant à améliorer l'échange et le partage d'information, l'innovation et les connaissances professionnelles.

Le travail de quartier

La fonction de travail de quartier est la pierre angulaire de la police orientée vers la communauté.

Vu les spécificités de la Gaume, la zone de police souhaite demeurer au plus proche du citoyen avec une capacité en proximité de 13 inspecteurs de quartier⁹ répartis dans les trois postes de police de la manière suivante :

- 3 inspecteurs de quartier pour les communes de Etalle, Tintigny ;
- 5 inspecteurs de quartier pour les communes de Chiny, Florenville ;
- 5 inspecteurs de quartier pour les communes de Meix-devant-Virton, Rouvroy et Virton.



Avec l'objectif de confier aux agents des quartiers une charge de travail équitable en tenant compte de l'étendue du territoire, chaque commune est divisée en quartiers, chacun étant confié à un agent de quartier.

Alors que la norme fédérale est de désigner un agent de quartier pour 4.000 citoyens, le choix de la zone de police Gaume a été dès le début de son fonctionnement de réduire ce nombre de citoyens par inspecteur de quartier pour lui permettre une approche plus personnalisée. C'est ainsi qu'avec 13 agents de quartier pour une population d'environ 38.000 habitants, en 2024, la norme de la ZP Gaume est donc de :

- 1 inspecteur de quartier pour 3.167 habitants
- Norme fédérale : 1 inspecteur de quartier pour 4.000 habitants
- 15% de la capacité opérationnelle annuelle de la zone de police depuis le 14 juin 2024
- 4.843 heures, soit 3,31 % de la capacité totale de travail réellement prestée

En raison de la polyvalence des membres du personnel au sein de notre zone résultant des contraintes budgétaires, les agents de quartier sont fréquemment appelés à assurer d'autres missions de proximité : service accueil, intervention et sécurisation, répondre aux apostilles du Parquet, événements locaux, enquêtes locales... Cette fonctionnalité est lourdement sous pression vu le nombre insuffisant d'heures de travail consacrées à la tâche spécifique en 2024 (5.000 heures). L'agent de quartier a pour mission de parcourir l'ensemble des rues de son quartier afin de déceler les attentes de la population et les problèmes (les résoudre et aussi si possible les éviter). Il est le lien privilégié entre le citoyen et les autorités communales ou judiciaires. Sa fonction exige donc une connaissance approfondie des individus et des situations de la circonscription dont il a la charge.

Plus précisément, les missions d'un inspecteur de quartier sont très vastes et sont résumées dans la circulaire ministérielle PLP10 complétée tout récemment par la PLP64 du 14 juin 2024 et dont les éléments essentiels de cette dernière circulaire renforcent notre vision initiale : à savoir que la capacité octroyée au « travail de quartier » devrait être au minimum de 15% de la capacité opérationnelle annuelle de la zone de police, soit une capacité Min pour la ZP Gaume de 14 agents (ce qui n'est actuellement plus le cas) ET que les missions allouées à l'inspecteur de quartier pour sa connaissance du quartier représente 75% de son temps de travail (ce qui n'est pas le cas actuellement). Toutefois, la mise en œuvre de cette nouvelle norme devrait aller de pair avec une redéfinition de la notion de travail de

⁹ Le chef de poste d'Etalle et le chef de poste de Virton font partie du cadre proximité mais accomplissent leur travail de chef de poste full time

quartier et de la méthode de calcul des heures y afférent en incluant tout ou partie de l'accueil, de l'intervention, de la sécurisation, des enquêtes locales (apostilles) et des services d'ordre locaux.

Les inspecteurs de quartier utilisent deux nouveaux outils digitaux à savoir Wocodo pour les domiciliations et Focus PSC pour le suivi des personnes sous condition.

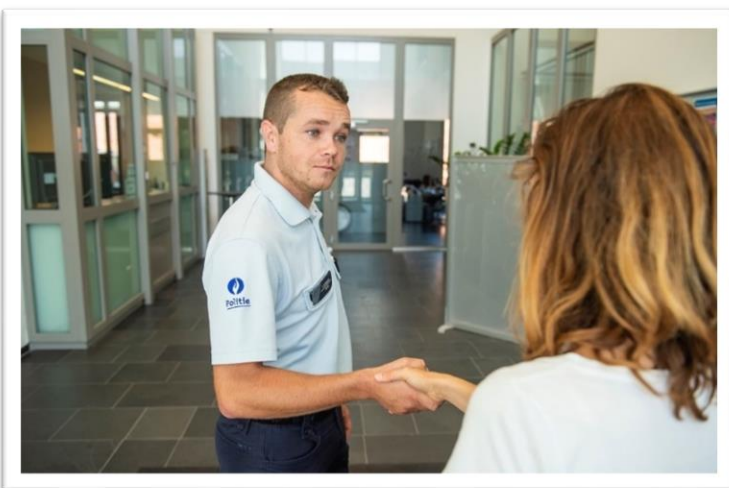
- 3.172 domiciliations en 2024

La mise en place en 2024 d'un pool de 2 inspecteurs apostilleurs judiciaires au sein des postes de Virton et Florenville permet de soulager la charge de travail des inspecteurs de quartier en prenant en charge une partie des apostilles judiciaires (en augmentation constante) et des dossiers EPO/PVS.

Le service accueil

L'accueil fait partie de la disponibilité des services de police par rapport au citoyen.

Même si ce système montre de plus en plus ses limites, le service accueil est toujours actuellement accompli par les inspecteurs du service intervention et de la proximité dans le cadre d'une certaine polyvalence. Pour des raisons d'optimisation, l'autorité administrative a validé la fermeture définitive des accueils dans les postes de police de Meix-devant-Virton, Rouvroy, Chiny et Tintigny en maintenant l'accueil sur les trois sites principaux : Etalle, Florenville et Virton.



La dernière modification en date a été la possibilité et aussi l'obligation dans certains créneaux horaires de prendre un rendez-vous avec un système d'agenda en ligne facilitant l'accessibilité à la prise de RDV pour déposer une plainte. Le citoyen peut ainsi éviter les longues attentes dues à une période d'affluence ou à la lourdeur de certains dossiers. Un logiciel a été mis en place à cette occasion mais le citoyen peut toujours appeler les différents accueils pour fixer un rendez-vous. Il va de soi que les plaintes urgentes sont traitées dès leur

prise de connaissance.

- 7.644 visiteurs ¹⁰, soit une moyenne de 24 visiteurs par jour ¹¹
- 10.339 heures, soit 7,06 % de la capacité totale de travail réellement prestée
- Prise en charge et de la surveillance des détenus mis en cellule en 2024 : 194 arrestations judiciaires et administratives

Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre de visiteurs de 2024, par ½ journée par poste d'accueil ¹².

Virton – Meix - Rouvroy

Jours	Visiteurs AM	Visiteurs PM	Total visiteurs
Lundi	424	396	820
Mardi	420	382	802
Mercredi	347	339	686
Jeudi	366	308	674
Vendredi	363	341	704
Samedi	247	0	247
Dimanche	0	0	0
Total général	2167	1766	3933

Si nous comparons ces données aux années précédentes (2022-2023), nous constatons que le nombre total de visiteurs semble stable. En effet, nous en comptons 3983 en 2022 et 3837 en 2023.

¹⁰ Par visiteur, nous entendons toute personne (en ce compris accompagnant) se présentant à l'accueil des postes de police en vue de procéder à une déclaration ou un dépôt de plainte.

¹¹ Journées prises en compte : du lundi au samedi – soit 314 pour l'année 2024.

¹² Les postes principaux de Florenville et Virton offrent un service d'accueil tous les jours du lundi au samedi. Le poste d'Etalle est quant à lui, ouvert par demi-journée du lundi au vendredi.

Au vu du tableau ci-dessus, nous observons qu'en 2024, la fréquentation de l'accueil du poste de police de Virton est plus importante le lundi matin, ainsi que le mardi matin. En revanche, le samedi matin semble être la plage-horaire la moins investie, suivie du jeudi après-midi et mercredi matin. Ces mêmes tendances étaient déjà constatées les années précédentes. Il serait sans doute opportun de mieux faire connaître les jours et heures d'ouverture.

Les heures d'ouverture à Virton

- du lundi au vendredi de 8h à 12h (sur RDV) et de 13h à 17h (libre ou sur RDV)
- samedi de 8h à 12h (libre ou sur RDV)

Capacité dévolue pour l'accueil :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h : deux membres du personnel (1 Calog et 1 opérationnel)
- du lundi au vendredi de 13h à 17h et le samedi de 8h à 12h : 2 membres du personnel opérationnel

Florenville – Chiny

Jours	Visiteurs AM	Visiteurs PM	Total visiteurs
Lundi	442	97	539
Mardi	443	84	527
Mercredi	378	91	469
Jeudi	347	63	410
Vendredi	347	69	416
Samedi	9	264	273
Dimanche	0	0	0
Total général	1966	668	2634

Si nous comparons ces données aux années précédentes, nous constatons que le nombre total de visiteurs au poste de police de Florenville-Chiny, semble également stable. En effet, nous en comptons 2515 en 2022 et 2449 en 2023.

Au vu de ce tableau, nous constatons que le mardi matin connaît une fréquentation plus importante de son accueil, suivi du lundi matin. En revanche, le jeudi après-midi semble être la plage-horaire la moins investie (*si nous prenons en compte uniquement les heures officielles d'ouverture, sans tenir compte des personnes accueillies exceptionnellement le samedi matin*), suivie du vendredi après-midi.

Les heures d'ouverture à Florenville :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h (libre) et de 13h à 17h (sur RDV)
- le samedi de 13h à 17h (libre ou sur RDV)

Capacité dévolue à l'accueil :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h : deux membres du personnel (un Calog et un opérationnel)
- du lundi au vendredi de 13h à 17h : un membre du personnel opérationnel
- le samedi de 13h à 17h : deux membres du personnel opérationnels

Etalle – Tintigny

Jours	Visiteurs AM	Visiteurs PM	Total visiteurs
Lundi	177	61	238
Mardi	191	53	244
Mercredi	47	191	238
Jeudi	130	46	176
Vendredi	52	129	181
Samedi	0	0	0
Dimanche	0	0	0
Total général	597	480	1077

En comparaison aux précédentes années, nous remarquons une fréquentation plus importante du poste d'Etalle en 2024. En effet, nous en comptabilisons 730 en 2022 et 513 en 2023.

Au vu de ce tableau, nous constatons que pour le poste d'Etalle, le mercredi après-midi connaît une fréquentation plus importante de son accueil, suivi du mardi matin. En revanche, le jeudi matin semble être la plage-horaire la moins investie (*si nous prenons en compte uniquement les heures officielles d'ouverture*).

Horaires d'ouverture :

- **lundi – mardi (sur RDV) - jeudi de 8h à 12h**
- **mercredi - vendredi de 13h à 17h**

Capacité dévolue à l'accueil :

- L'accueil est assuré par deux membres du personnel (un CaLog et un opérationnel).
- En dehors de ces horaires, un membre du personnel CaLog est toutefois présent.

L'intervention et la sécurisation

Le service intervention apporte une réponse, dans un délai approprié mais le plus court possible, à tout appel pour lequel une intervention policière est indispensable sur place.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evol 2023/2024
<i>Évènements enregistrés CIC</i>	9274	8430	7990	8841	9340	+ 5,6 %
<i>Nb d'interventions urgentes dispatchées</i>	3379	3647	3779	3710	4030	+ 8,6 %

- En 2024, 9.340 évènements enregistrés et 4.030 interventions urgentes dispatchées
- 31.178 heures, soit 21,28 % de la capacité totale de travail réellement prestée
- Norme fédérale minimale de travail et de fonctionnement : 1 équipe et demie (à savoir une équipe permanente complétée d'une équipe supplémentaire pendant environ 12 heures par jour)

Ce service au citoyen est organisé de manière permanente avec si possible 2 équipes 24/7, en tenant compte, d'une part, du nombre et du caractère habituel (gravité et urgence variable) des appels et, d'autre part, des contraintes résultant d'une utilisation efficiente des moyens disponibles¹³.

Les équipes PMob sont renforcées au besoin et de manière temporaire par une ou plusieurs équipes « de pointe » (p. ex lors de festivités, afin de pouvoir faire face à une augmentation ponctuelle ou périodique des appels).

La possibilité d'appel à un officier de police administrative et judiciaire (voire au DirOps ou Chef de corps) est également assurée 24h/24. Hors intervention urgente, les équipes sont également appelées à donner la suite voulue, dans les meilleurs délais, aux demandes d'intervention non urgentes leur étant adressées. Dans le souci d'une utilisation optimale des capacités, il s'indique également que les membres du personnel des équipes d'intervention remplissent aussi d'autres tâches de police de base. Ces tâches doivent cependant pouvoir être interrompues à tout moment au profit de l'intervention. Dans ce contexte, on demande généralement à ces membres du personnel d'exécuter des patrouilles de prévention orientées vers les quartiers à risque ou les phénomènes de la zone (en fonction des plaintes des citoyens ou de nos priorités du plan zonal de sécurité).

	2020	2021	2022	2023	2024
Arrestations administratives	40	44	74	91	67

¹³ Alors que l'arrêté royal réglant cette matière imposait comme norme minimale de travail et de fonctionnement la mise en œuvre d'un effectif d'une équipe et demie (à savoir une équipe permanente complétée d'une équipe supplémentaire pendant environ 12 heures par jour), la fonction intervention s'est traduite au sein de la zone de police Gaume, par la mise en place d'une et plus souvent de deux équipes d'intervention.

L'assistance aux victimes

Comme son nom l'indique, le service d'assistance policière aux victimes (SAPV en abrégé) prend en charge les victimes et leurs proches : harcèlements, menaces, viols, coups et blessures, violences intrafamiliales, vols dans habitations, suicides, accidents mortels, homicides, etc.

Au cours de l'année 2024, 233 dossiers ont été traités par le SAPV. Depuis quelques années, nous constatons que plusieurs domaines d'intervention sont prépondérants au sein de notre service d'assistance policière aux victimes.

Il s'agit essentiellement des violences en lien avec la famille et des interventions relatives au danger du milieu au sein duquel évoluent certains mineurs. La prise en charge des familles endeuillées représente également un investissement considérable du SAPV.

D'un point de vue de la localisation des faits, nous constatons donc qu'au cours de l'année 2024, l'activité du service d'assistance aux victimes se centre principalement sur les communes de Virton, Florenville et Etalle. S'en suivent les communes de Tintigny, Meix, Chiny et Rouvroy. Les interventions réalisées hors zone représentent, quant à elles, moins de 5 % de la totalité du travail fourni par le service.

Ce service assure également la fonction relais vers les autres structures d'aides aux victimes.

La recherche locale

La police judiciaire est l'ensemble des actes qui tendent à la constatation des infractions ainsi qu'à la détection et à l'arrestation de leurs auteurs, en vue de les déférer devant le tribunal (ou devant une autre autorité compétente).

- 28.411 heures de travail
- 19,39 % de la capacité totale de travail réellement prestée
- Norme fédérale : 7% de l'effectif opérationnel avec un minimum d'une équipe de deux enquêteurs pour les jours de semaine

La recherche et les missions de police judiciaire font pleinement partie de la fonction de police de base d'où l'importance de disposer d'un Service Local de Recherches (SLR)¹⁴ performant, professionnel, bien structuré, disponible 24h/24 via un rôle de garde et constitué de collaborateurs motivés et expérimentés qui peuvent appuyer toutes les équipes sur le terrain qui interviennent en première ligne (intervention, circulation, agents de quartier). Le rôle des équipes de première ligne est également fondamental dans ce domaine.

Les enquêteurs du SLR interviennent aussi dans les dossiers en profondeur, continuent des enquêtes de longue durée ou initient des dossiers sensibles.



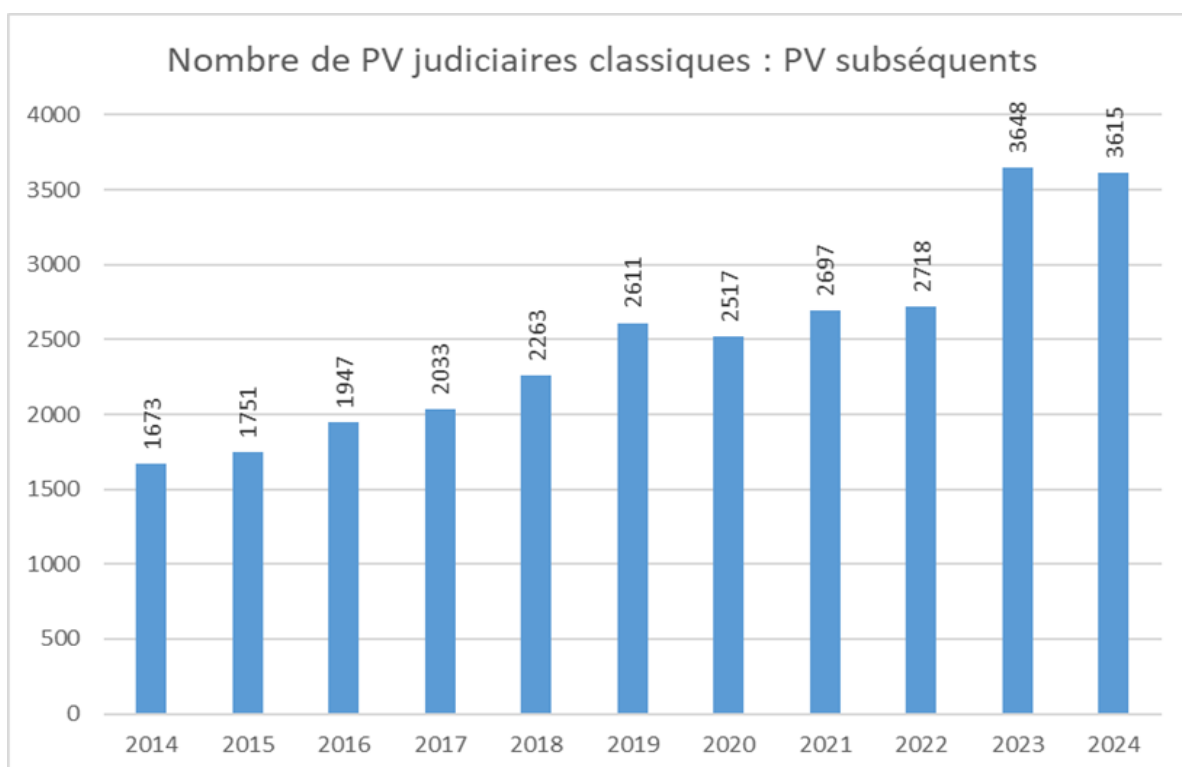
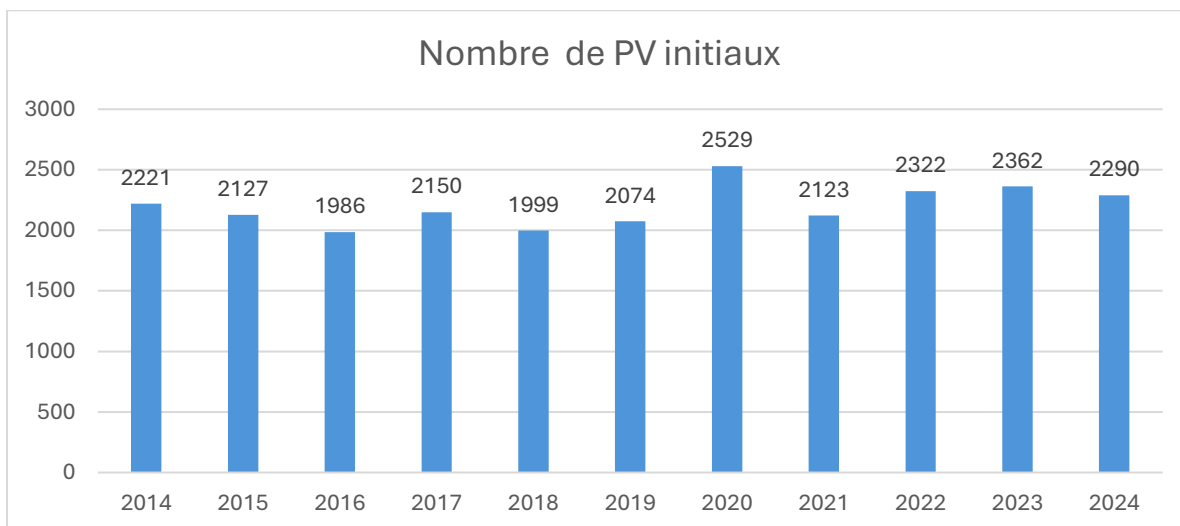
Les missions qu'ils exécutent visent à rechercher les infractions, à en rassembler les preuves (y compris la détection, la saisie et la mise à disposition des autorités judiciaires des objets pour lesquels la saisie a été prescrite), à en donner connaissance aux autorités compétentes et, enfin, à en identifier les auteurs ou de les arrêter pour les mettre à la disposition de la justice.

La police doit également rechercher et arrêter les personnes dont la loi prévoit l'arrestation. En 2024, près de 127 personnes ont fait l'objet d'une arrestation judiciaire.

	2020	2021	2022	2023	2024
Arrestations judiciaires	135	116	154	187	127

Ces missions doivent impérativement se dérouler de la manière et dans les formes prescrites par la loi. La principale partie de cette législation se trouve dans le Code d'instruction criminelle, ainsi que dans des lois spéciales relatives à la procédure pénale. Les missions de police judiciaire sont exécutées sous la direction et sous la responsabilité des autorités judiciaires, notamment du procureur du Roi (ou de ses substituts) et des juges d'instruction, qui peuvent, par le biais de réquisitions, confier à la police locale des actions de police judiciaire. Ces actions s'inscrivent, soit dans le cadre de l'information, sous la direction, l'autorité et la responsabilité du procureur du Roi, soit dans le cadre de l'instruction, sous la direction, l'autorité et la responsabilité du juge d'instruction.

¹⁴ Également appelé Service d'Enquête et de Recherche : SER



En 2024 : 5.905 PV (soit 2.290 PV Initiaux (1er constat) + 3.615 (PVSubs).

Pour mieux appréhender les phénomènes, les enquêteurs du service local de recherche sont répartis en quatre binômes. Cette manière de fonctionner permet, d'une part, d'avoir des enquêteurs qui se spécialisent dans certaines matières qui sont de plus en plus complexes et d'autre part, le travail en équipe orientée vers certains phénomènes permet de mieux les suivre. La collaboration avec les autres services en interne et au sein de la police intégrée s'en trouve plus performante. Ce faisant, la zone œuvre au souhait qui a été à la base de la réforme des polices d'améliorer l'échange d'information entre les policiers.

Le nombre de PV subséquents a fortement augmenté.

La circulation

Situation générale

La sécurité routière constitue un pilier du PZS de la ZP Gaume. Cette mission comporte les aspects préventifs ¹⁵ et répressifs en matière de circulation et de sécurité routière sur le territoire de la ou des communes de la zone de police.

Il ressort clairement des différentes analyses successives sur le sentiment d'insécurité que la probabilité d'être victime d'un accident de circulation est ressentie par la population comme étant beaucoup plus importante que celle d'être victime d'un délit de droit commun. La sécurité routière touche en effet toutes les couches de la population et est un problème social préoccupant. Toutes les catégories d'âge sont représentées dans les accidents. Quant à l'ampleur et l'évolution du phénomène en 2024, le nombre d'accidents demeure très important et le nombre de victimes ne semble pas diminuer.

Nous déplorons en 2024 :

- 5 tués
- 18 blessés graves
- 156 blessés légers

Types d'accidents et nombre de victimes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Accidents dégâts matériels	451	466	517	485	358	415	413	507	431
Accidents mortels	5	5	4	4	4	2	11	5	5
Accidents avec lésions corporelles	113	110	107	115	88	102	122	92	126
Nb tués sur place	6	4	3	4	4	1	11	3	5
Nb mortellement blessés	1	1	1	0	0	1	1	2	0
Nb blessés graves	30	25	17	17	10	9	18	15	18
Nb blessés légers	122	120	119	126	93	113	139	115	156

Le réseau routier de la zone de police est un réseau dangereux qui présente de nombreuses spécificités (des routes sinueuses bordées d'arbres, un réseau routier très étendu, des transhumances quotidiennes aux heures de pointe, un trafic de poids-lourds important et des conditions climatiques parfois très difficiles). L'offre de service transport public est relativement faible et cerise sur le gâteau de nombreuses soirées festives sont organisées en Gaume avec des heures de fermeture relativement tardives engendrant des déplacements nocturnes.

De manière générale, les principales causes des accidents avec lésions corporelles dans notre zone de police sont :

- la perte de contrôle (47%), souvent en lien avec un vitesse inadaptée ;
- le non-respect des priorités, la distance entre usagers et la distraction (22%) ;
- la consommation d'alcool et/ou de produits stupéfiants (20 %).

Depuis 2011, un seul radar desservait 10 boitiers initialement acquis sur les fonds propres de la ZP Gaume. Ce radar devenant obsolète est toujours en activité et tourne encore entre 5 boitiers fixes :

- Florenville – N83, Rue d'Arlon
- Pin - N83
- Chiny – Izel, Avenue Germain Gilson
- Rouvroy – Houdrigny, Quartier des Ouyelis
- Ethe - N82

¹⁵ Elle comprend également la formulation d'avis en matière de mobilité

En 2024, 5 nouveaux boîtiers desservis par 3 radars de nouvelle génération NK7 ont été installés à :

- Frenois - N83
- Meix-devant-Virton N88
- Tintigny N83
- Etalle N87
- Lamorteau N871

En 2024 (et début 2025), 5 nouveaux radars tronçons ont été installés :

- un radar tronçon à Ruelle/Grandcourt en remplacement d'un ancien mât
- un radar tronçon entre Virton et Croix-Rouge
- un radar tronçon à Bellefontaine
- deux radars tronçons à Florenville vers Bouillon

En 2024, nous avons complété cette dynamique en accueillant un Lidar pendant un certain nombre de périodes (12 périodes en principe) de 8 jours en ciblant les moments propices (tels que par exemple les périodes scolaires, la période estivale pour d'autres axes empruntés par les motards ou selon certaines festivités, ...) et aussi en tenant compte des disponibilités des appareils. Comme à notre habitude, la présence du Lidar a été signalée sur le site internet officiel de la zone, de même que sur les réseaux sociaux.

Dans ce cadre, Monsieur le Procureur du Roi a validé le maintien des tolérances techniques signifiant ainsi la diminution de la tolérance du radar à la tolérance obligatoire, soit 6 km/Hr au-dessus de la vitesse autorisée, pour l'ensemble des radars (fixes, mobile et lidar) sur le territoire de la ZP Gaume, soit :

- en zone 30 : on flashe à partir de 37 km/Hr pour tous les véhicules ;
- en zone 50 : 57 Km/Hr pour tous les véhicules ;
- en zone 70 : 77 Km/Hr pour les voitures et les bus (camions limités à 67 Km/Hr) ;
- en zone 90 : 97 Km/Hr pour les voitures (camions limités à 67 Km/Hr, bus limités à 82 Km/Hr).

La lutte contre la vitesse excessive

Un radar mobile

En matière de contrôles « radar (avec et sans interception) », nos services ont contrôlé 3.852 véhicules en infraction (pv rédigés). Nous noterons qu'aucun contrôle n'a été effectué avec le radar mobile en juin, pour cause d'étalonnage du cinémomètre.

Concernant le projet « On flashe aussi dans ma rue », pour l'année 2024, nous comptabilisons 77 formulaires de demande émanant des citoyens qui concernaient 52 emplacements, parmi lesquels 23 ont fait l'objet de contrôles. Précisons que des services sont déployés fréquemment aux emplacements qui ont déjà fait l'objet de demandes.

Les radars fixes

En 2024, la zone de police dispose donc de 10 boîtiers fixes (5 nouveaux et 5 anciens), cfr supra.

Les radars tronçons

En collaboration avec le Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures, la ZP Gaume a conclu un protocole d'accord pour le placement de 5 radars tronçons sur son territoire, cfr supra.

Tous ces radars sont opérationnels :

- Deux sur le territoire de la commune de Virton : Croix-Rouge-Fond-des-Naux et Ruelle-Grandcourt
- Un sur la commune de Tintigny - rue de Virton
- Deux sur la commune de Florenville - rue de la Barrière et rue de Bouillon

L'accès aux images des caméras via la plate-forme nationale ANPR est en cours.

Les radars lidars projet et travaux

En 2024, la zone de police a loué différents Lidars auprès de la Région Wallonne ; d'une part dans le cadre d'un projet annuel (comme c'est le cas depuis 2018), et d'autre part dans le cadre de différents chantiers, permettant ainsi de sécuriser notamment, les itinéraires de déviation (Cfr tableau ci-dessous).



Les résultats des contrôles

Au vu de l'ensemble de ces données, nous constatons que 10.816 véhicules étaient en infraction (avec pv rédigés) sur l'année 2024, tous types de contrôles de vitesse confondus. Précisons qu'une diminution de 12% du nombre de véhicules en infraction parmi les véhicules contrôlés est constatée en 2024, par rapport à l'année précédente ; et ce malgré une réduction des tolérances durant les deux derniers mois.

Le tableau ci-dessous reprend en détail, par commune et par type de cinémomètre, le nombre de véhicules en infraction (pv rédigés) :

Véhicules en infraction (pv rédigés)				
Communes	Radar mobile	Radar fixe	Lidar projet & chantier	Total
Etalle	680	341	699	1720
Tintigny	423	1134	283	1840
Chiny	482	1209	0	1691
Florenville	404	246	574	1224
Meix-Dvt-Virton	235	477	1	713
Rouvroy	601	1531	98	2230
Virton	1027		371	1398
Total	3852	4938	2026	10816

Ces données mettent en lumière l'importance du nombre d'usagers roulant au-delà de la vitesse autorisée : **10.816 usagers étaient en infraction**, tous types de contrôles de vitesse confondus, soit un total en dessous du quota du Centre Régional de Traitement (12.000 PV).



La commune d'Etalle a été impactée en raison d'un chantier conséquent au niveau de l'échangeur d'Habay, impliquant un déplacement des automobilistes sur la RN83 où plusieurs Lidars étaient mis en place afin de sécuriser l'axe Etalle – Vance. En revanche, c'est sur la commune de Meix-devant-Virton que nous comptabilisons le moins de véhicules en infraction.

Les chantiers et travaux font l'objet d'un suivi et d'une communication régulière aux citoyens depuis 2020 (1682 autorisations de chantier encodées depuis 2019, dont entre 15 et 20% sont communiqués activement via les différents canaux de communication (site internet, médias sociaux, etc.).

Dans le cadre de ses missions de prévention, la zone de police Gaume proposait aux écoles primaires de la zone la formation les « Dangers de la rue », programme allant de la 3ème à la 6ème primaire (incluant des partenaires et des bénévoles). Cependant, le manque de capacité ne nous a pas permis de renouveler cette offre

de service en 2024.

Les résultats des contrôles alcool/drogues (ci-dessous) montrent une amélioration des comportements des usagers.

Catégories de PV rédigés	2020	2021	2022	2023	2024
Vitesse	6729	5820	4252	6777	4938
Alcool	352	355	460	506	325
Code de la route	254	405	412	341	190
Conditions techniques	137	168	154	109	97
GSM	121	171	117	147	116
Ceinture et siège enfant	123	150	115	88	65
Immatriculation	159	146	106	103	75
Drogues	103	162	93	93	68
Assurance	106	115	80	63	57
Permis de conduire	101	119	113	94	87
Poids lourds	39	47	43	32	31
Arrêt et stationnement	10	20	14	16	34
Feux de signalisation	16	19	28	15	25
Casque et vêtements de protection	7	12	10	15	10
Autres	3	6	3	8	2
Total	8260	7715	6000	8407	6120

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de conducteurs positifs à drogue lors des constats d'accident avec lésions corporelles	6,70%	4,80%	4%	3,30%	2,40%
Taux de conducteurs positifs à l'alcool lors des constats d'accident avec lésions corporelles	14,40%	21,40%	23,60%	25,30%	16,70%

La conduite sous influence n'en demeure pas moins une problématique majeure puisque sur l'ensemble des accidents impliquant des lésions corporelles, plus d'un conducteur sur quatre était positif à l'alcool en 2023. Les données de 2024 sembleraient-elles montrer une évolution des comportements ? Nous restons prudents à ce niveau. Mise à part l'influence de la crise sanitaire en 2020 et 2021, ce taux reste élevé depuis 2019. A ces résultats, s'ajoutent les accidents impliquant un conducteur sous influence de drogues. Nous pouvons penser que ces données restent actuellement sous-estimées.

Enfin, en 2024, les moyens disponibles ont été impactés par une diminution de +/- 1000 heures suite à un accident de travail en service. L'unité zonale de circulation (UZC) de la ZP Gaume comptabilisait 6 équivalents temps-plein¹⁶, ce service œuvre aussi en collaboration avec les policiers des différents postes de police dont il est difficile de chiffrer le temps consacré à cette mission.

- Norme fédérale 8% de la capacité de travail totale (tant du cadre opérationnel qu'administratif)
- 8.624 heures, soit 5,89 % de la capacité totale de travail réellement prestée

La sécurité et la sérénité sur nos routes est l'affaire de tous, nos inspecteurs de quartier et les services de permanence y veillent (notamment pour les constatations des nombreux accidents). C'est au service

¹⁶ 1 INPP chef de Sv, 4INP, 1 INPP en emploi adapté (radar & appui administratif), 1 Calog deux demi-journées par semaine

circulation qu'il incombe de donner l'impulsion pour combattre les comportements à risque générateur d'accident, les stationnements gênants ou sur emplacement réservé, la vitesse excessive, l'alcool ou la drogue au volant, le non-port de la ceinture, le Gsm au volant... sont autant de missions qui nécessitent une attention quotidienne. Toutefois, d'autres contrôles réguliers concernant les charges des poids lourds, le tachygraphe, le respect du contrôle technique doivent également être menés en collaboration avec les services compétents (taxe, douane, WPR).

Notre personnel

Au niveau personnel, la zone de police Gaume c'est :

- Cadre opérationnel ¹⁷ idéal de **101 policiers et de 29 civils** (TO)
- Effectif policier réellement présent au 31/12/2024 en équivalent temps plein de **75,6 FTE**
- Effectif civil réellement présent au 31/12/2024 en équivalent temps plein de **17,7 FTE**
- Capacité opérationnellement nécessaire pour fonctionner se situe toujours à **90 FTE Ops**

Malgré la substantielle augmentation des dépenses dues au contexte actuel (dont les indexations salariales), le Collège et le Conseil de police ne souhaitent pas diminuer le nombre de membres du personnel que du contraire.

L'effectif policier budgété en 2024 s'est vu réduit à 87 policiers uniquement pour répondre à une demande du Centre Régional d'Aide aux Communes visant à ne pas créer artificiellement de boni au compte en raison du manque de candidats disponibles au sein de la police intégrée.

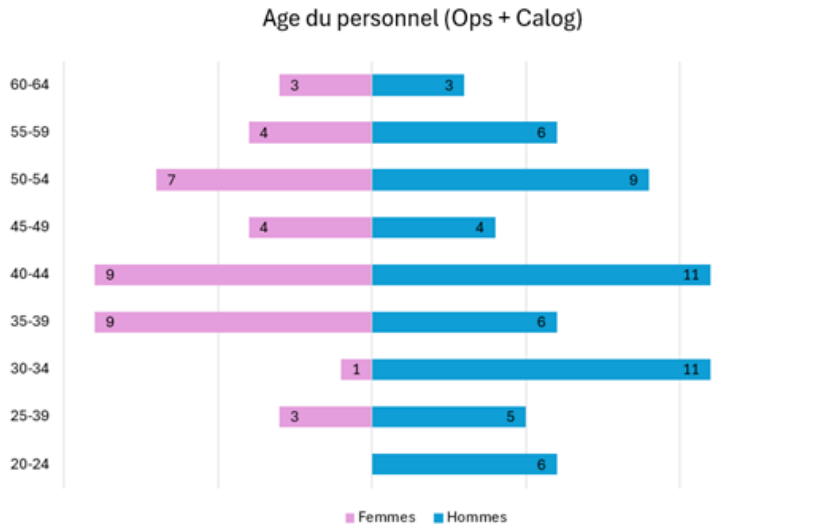
En effet, si les capacités de recrutement augmentaient, nous pourrions budgéter davantage de policiers et tendre progressivement vers la réalisation du cadre organique.



Niveaux		Cadre organique 30/11/20	Effectif présent au 31/12/2024 (FTE)	Cadre organique	Effectif présent au 31/12/2024 (FTE)	Niveaux
		Policiers		Civils		
Dirigeant	Commissaire divisionnaire	1	1			
	Commissaire	4	3	3	2,0	Conseiller
Intermédiaire	Inspecteur principal	24	19	8	4,1	Consultant
	Inspecteur	71	52,6	12	7,8	Assistant
Base	Agent	0		6	3,8	Employé
	Total	101	75,6	29	17,7	

¹⁷ Pour rappel, le statut des membres de la police intégrée est fédéral. Les autorités de la zone ne peuvent donc pas adapter localement les règles créées par ce statut fédéral (aucune modification aux salaires, primes ou allocations en plus ou en moins).

La pyramide des âges



La répartition homme / femme

Répartition du personnel au sein des services de la ZP Gaume :

L'équilibre actuel est de 40% de femmes pour 60% d'hommes. Les fonctions administratives sont investies par les femmes, tandis que la fonction policière est représentée davantage par les hommes.



Lutter contre l'absentéisme - Une prise en charge intégrée

Depuis 2017, l'approche de la thématique de l'absentéisme a été revue au sein de la zone de police Gaume. Après une exemption de longue durée (> 1 mois), un entretien de reprise est organisé ¹⁸ le plus rapidement possible ¹⁹ entre le MP et les entités de la ZPG (DRH, DirOps, CZ, SIPP et le chef de service). Par cet entretien, la hiérarchie accueille le membre du personnel, prend connaissance de ses difficultés et intentions et discute avec le MP des adaptations des modalités de travail au regard notamment des restrictions médicales. Un suivi de reprise peut être envisagé en fonction des situations particulières. En 2019, cet usage s'est inscrit tout naturellement dans le projet de lutte contre l'absentéisme initié par la GPI et auquel la ZPG a adhéré. D'autres initiatives complémentaires ont été activées :

¹⁸ A la suite de l'évaluation du médecin du travail

¹⁹ Si possible dans les 48 Hr du retour du MP

- Depuis 2020, la ZPG sollicite une ou deux concertations pluridisciplinaires par an où se rencontrent les parties prenantes liées au projet de reprise des MP absents pour cause de maladie (CZ, médecin contrôle, médecine du travail, SIPP et DRH) ;
- Le SIPP maintient un contact régulier avec le MP malade ;
- La direction propose au MP malade de lui rendre une visite de courtoisie ;
- Le chef de zone adresse une carte de sympathie à l'attention des MP exempts depuis plus d'un mois.

Somme toute, ces initiatives visent à tenter, autant que faire se peut, de limiter le décrochage des MP absents de longue durée de leur emploi ou du moins du milieu professionnel ²⁰. Ces entretiens de reprises sont menés tant pour les absences dues à une maladie que pour les absences dues à un accident de travail. Aucune différence n'est faite sur les raisons de l'absence. Le MP a la possibilité de prendre connaissance du compte-rendu issu de l'entretien.

Nombres d'entretiens de reprise du travail après une absence de longue durée					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
7	2	7	8	6	6

Dans le tableau ci-dessous, figure le taux d'absentéisme, le nombre d'accidents de travail, de même que les jours d'absence liés à un accident de travail.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'absentéisme ²¹	5,43%	5,33%	6%	8,71%	7,90%	7,17%
Accidents de travail ²²	17	4	10	8	12	8
Jours d'absences suite accident de travail ²³	815	945	683	456	259	253

²⁰ Il est démontré que plus une personne est en absence de longue durée, plus il est difficile pour cette personne d'engager le processus de reprise du travail une fois rétablie.

²¹ Données extraites du MIS en date du 24-04-2025 – taux moyen de la GPI – taux moyen police locale

²² Nombre de dossiers accident de travail initiés

²³ L'ensemble des heures prestées par le personnel, y compris les heures supplémentaires ainsi que les heures éventuellement prestées par des personnes sous contrat de travail étudiant ou effectuant un stage au sein de l'entreprise.

Les infractions judiciaires

Cette partie présente la criminalité enregistrée dans la zone de police pour les années 2022 à 2024.

La criminalité enregistrée

Nombre total des délits enregistrés

Avec 2290 faits judiciaires en 2024, la criminalité enregistrée a diminué de 3% par rapport à l'année précédente. D'une année à l'autre, le nombre total des délits enregistrés montre des variations, avec un total de délits passant de 2.322 en 2022 à 2.362 en 2023 et à 2.290 en 2024, soit une légère baisse après un pic en 2023. Les données zonales sont détaillées dans le tableau ci-dessous ²⁴.

		2022	2023	2024
Infrac. contre les personnes	Infr. contre l'intégrité physique	334	297	255
	Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	172	180	197
	Drogues	154	185	160
	Infr. contre la sécurité publique	117	137	129
	Infr. contre les moeurs	80	69	78
	Protection de la jeunesse	40	53	41
	Infr. contre l'autorité publique	37	46	22
	Législation sur les étrangers	29	19	24
	Infr. contre la famille	23	17	21
	Infr. relative au statut juridique de l'enfant	27	10	7
	Protection de la personne	9	11	11
	Infr. contre la liberté individuelle	3	4	3
	Santé publique	4		1
	Traite des êtres humains	1	1	1
	Marchand de sommeil	1		
	Sous-total	1.031	1.029	950
Infrac. contre les biens	Vol et extorsion	429	376	417
	Dégradation de la propriété	234	235	248
	Armes et explosifs	38	73	70
	Infr. contre la foi publique	38	54	55
	Environnement	56	35	37
	Sous-total	795	773	827
Infrac. ECOFIN	Fraude	306	281	239
	Criminalité informatique	113	201	202
	Code pénal social	18	19	16
	Travail	2	12	12
	Protection des revenus publics	2	4	
	Exercice illégal de l'autorité publique	1		1
	Pratiques commerciales		1	
	Sous-total	442	518	470
Autre		32	33	21
	Ivresse et alcool	14	4	5
	Autres lois spéciales	3	1	8
	Carte d'identité	2		1
	Autres infractions Code pénal		1	1
	Sous-total	51	39	36
Loi du football	Loi du football	3	3	5
Provocation crime ou délits	Provocation crime ou délits			2
	Total	2.322	2.362	2.290

Analyse des tendances par commune (inclus le premier trimestre 2025)

Chiny

	2022	2023	2024	2025
Vol et extorsion	38	36	36	14
Infr. contre l'intégrité physique	36	27	27	8
Fraude	31	22	38	9
Dégradation de la propriété	23	22	32	8
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	19	20	25	6
Criminalité informatique	11	23	36	7
Drogues	4	8	7	2
Infr. contre la sécurité publique	8	10	14	4
Infr. contre les mœurs	5	7	7	1
Armes et explosifs	2	3	9	
Infr. contre la foi publique	3	2	12	10
Protection de la jeunesse	4	5	6	3
Environnement	2		5	2
Infr. contre l'autorité publique	2	5	4	2
Registre de population		2		
Législation sur les étrangers	3	1		2
Infr. contre la famille	1	1	2	1
Code pénal social	3	1	2	2
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	4	2	1	
Protection de la personne		2		2
Travail	1	3	1	1
Autres lois spéciales	2			
Infr. contre la liberté individuelle	2	1		
Protection des revenus publics		1		
Santé publique			1	
Traite des êtres humains	1			
Exercice illégal de l'autorité publique	1			
Total	206	204	265	84

En synthèse :

- Vol et extorsion : Relativement stable.
- Infr. contre l'intégrité physique : Diminution.
- Fraude : Augmentation en 2024.
- Dégradation de la propriété : Augmentation en 2024.

Florenville

	2022	2023	2024	2025
Vol et extorsion	98	95	86	26
Infr. contre l'intégrité physique	60	54	45	30
Fraude	50	57	44	12
Dégradation de la propriété	46	51	49	6
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	23	28	34	3
Criminalité informatique	32	55	32	19
Drogues	32	38	41	12
Infr. contre la sécurité publique	24	30	26	3
Infr. contre les mœurs	13	10	17	3
Armes et explosifs	4	14	28	3
Infr. contre la foi publique	8	16	9	17
Protection de la jeunesse	18	6	5	2
Environnement	11	4	11	2
Infr. contre l'autorité publique	6	16	3	1
Registre de population		2	1	
Législation sur les étrangers	4	2	3	1
Infr. contre la famille	3	1	4	
Code pénal social	2	1	1	
Infr. relative au statut juridique de l'enfant		2		
Protection de la personne	2	4	3	1
Travail	1	1	3	
Ivresse et alcool	6	2	3	2
Autres lois spéciales			1	
Infr. contre la liberté individuelle		2		
Traite des êtres humains			1	
Total	443	491	450	143

En synthèse :

- Vol et extorsion : Diminution.
- Infr. contre l'intégrité physique : Diminution.
- Fraude : Diminution en 2024.
- Dégradation de la propriété : Relativement stable.

Etalle

	2022	2023	2024	2025
Vol et extorsion	45	42	80	13
Infr. contre l'intégrité physique	29	36	22	15
Fraude	38	38	40	6
Dégradation de la propriété	27	30	20	5
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	18	31	26	6
Criminalité informatique	6	28	35	9
Drogues	19	16	11	5
Infr. contre la sécurité publique	7	14	17	1
Infr. contre les mœurs	15	10	6	2
Armes et explosifs	5	10	5	2
Infr. contre la foi publique	5	5	7	5
Protection de la jeunesse	2	5	3	3
Environnement	4	6	6	2
Infr. contre l'autorité publique	3	4	8	
Registre de population		2	1	
Législation sur les étrangers		2	2	1
Infr. contre la famille	4	4	4	4
Code pénal social			1	
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	2	2	4	1
Protection de la personne			1	
Travail		4	2	1
Ivresse et alcool	2			
Autres lois spéciales		1	2	
Protection des revenus publics	1	1		1
Santé publique	1			1
Total	233	291	303	83

En synthèse :

- Vol et extorsion : Forte augmentation en 2024.
- Infr. contre l'intégrité physique : Diminution en 2024.
- Fraude : Relativement stable.
- Dégradation de la propriété : Diminution en 2024.

Tintigny

	2022	2023	2024	2025
Vol et extorsion	25	23	46	12
Infr. contre l'intégrité physique	28	23	15	4
Fraude	15	28	25	11
Dégradation de la propriété	14	19	19	6
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	20	13	11	3
Criminalité informatique	5	14	14	8
Drogues	15	9	15	5
Infr. contre la sécurité publique	16	14	14	6
Infr. contre les mœurs	5	4	6	
Armes et explosifs		5	8	4
Infr. contre la foi publique	1	7	5	1
Protection de la jeunesse		4	4	
Environnement	4	4	4	
Infr. contre l'autorité publique	5		1	1
Registre de population			1	
Législation sur les étrangers	1	2	4	1
Infr. contre la famille	1	3	2	2
Code pénal social		1	1	
Protection de la personne	2	1	3	
Ivresse et alcool	1			
Autres lois spéciales				1
Infr. contre la liberté individuelle			1	1
Protection des revenus publics	1			
Santé publique	1			
Exercice illégal de l'autorité publique			1	
Total	160	174	200	66

En synthèse :

- Vol et extorsion : Forte augmentation en 2024.
- Infr. contre l'intégrité physique : Diminution en 2024.
- Fraude : Augmentation en 2023.
- Dégradation de la propriété : Relativement stable.

Meix-devant-Virton

	2022	2023	2024	2025
Vol et extorsion	7	8	18	3
Infr. contre l'intégrité physique	10	17	12	3
Fraude	21	21	12	6
Dégradation de la propriété	12	9	9	2
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	6	9	13	3
Criminalité informatique	11	10	12	3
Drogues	6	2	5	
Infr. contre la sécurité publique	4	3	12	2
Infr. contre les mœurs	3	7	6	
Armes et explosifs	2	1	2	
Infr. contre la foi publique	4	2	2	
Protection de la jeunesse	1	3	3	
Environnement	8	6	5	
Infr. contre l'autorité publique	3	5	1	1
Registre de population	1		1	
Législation sur les étrangers				1
Code pénal social	2			2
Ivresse et alcool				1
Autres lois spéciales				1
Santé publique	1			
Autres infractions Code pénal		1		
Total	102	104	113	28

En synthèse :

- Vol et extorsion : Forte augmentation en 2024.
- Infr. contre l'intégrité physique : Diminution en 2024.
- Fraude : Diminution en 2024.
- Dégradation de la propriété : Relativement stable.

Rouvroy

	2022	2023	2024	2025
Vol et extorsion	19	9	9	8
Infr. contre l'intégrité physique	26	18	13	2
Fraude	22	17	13	9
Dégradation de la propriété	14	15	16	7
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	12	3	6	2
Criminalité informatique	4	5	11	6
Drogues	7	10	3	5
Infr. contre la sécurité publique	6	5	4	1
Infr. contre les mœurs	5	2	3	1
Armes et explosifs	2	6	1	1
Infr. contre la foi publique	1	1	4	
Protection de la jeunesse		2	1	
Environnement	2	1		
Infr. contre l'autorité publique		4		
Législation sur les étrangers		1		
Infr. contre la famille	5	1	3	
Code pénal social	3	1	1	2
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	2	2		
Protection de la personne			1	
Travail			1	
Total	130	103	90	44

En synthèse :

- Vol et extorsion : Relativement stable.
- Infr. contre l'intégrité physique : Diminution.
- Fraude : Diminution en 2024.
- Dégradation de la propriété : Relativement stable.

Virton

	2022	2023	2024	2025
Vol et extorsion	197	163	142	50
Infr. contre l'intégrité physique	145	122	121	29
Fraude	129	98	67	35
Dégradation de la propriété	98	89	103	38
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	74	76	82	22
Criminalité informatique	44	66	62	22
Drogues	71	102	78	26
Infr. contre la sécurité publique	52	61	42	13
Infr. contre les mœurs	34	29	33	4
Armes et explosifs	23	34	17	11
Infr. contre la foi publique	16	21	16	13
Protection de la jeunesse	15	28	19	4
Environnement	25	14	6	6
Infr. contre l'autorité publique	18	12	5	6
Registre de population	31	27	17	7
Législation sur les étrangers	21	11	15	7
Infr. contre la famille	9	7	6	1
Code pénal social	8	15	10	3
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	19	2	2	2
Protection de la personne	5	4	3	1
Travail		4	5	1
Ivresse et alcool	5	2	2	1
Autres lois spéciales	1		5	
Loi du football	3	3	5	2
Infr. contre la liberté individuelle	1	1	2	2
Protection des revenus publics		2		
Santé publique	1			
Carte d'identité	2		1	
Traite des êtres humains		1		
Marchand de sommeil	1			1
Provocation crime ou délits			2	
Autres infractions Code pénal			1	
Pratiques commerciales		1		
Total	1.048	995	869	307

En synthèse :

- Vol et extorsion : Diminution.
- Infr. contre l'intégrité physique : Relativement stable.
- Fraude : Forte diminution en 2024.
- Dégradation de la propriété : Augmentation en 2024.

Zoom sur les évolutions au niveau des communes

	Chiny	Florenville	Etalle	Tintigny	Meix-dt-Virton	Rouvroy	Virton
2023	204	491	291	174	104	103	995
2024	265	448	303	200	113	90	869
Evolution	+29.92%	-8.8%	+4.1%	+14.91%	+8.6%	-22.3%	-12.6%

Par rapport à 2023, les communes de Florenville, Rouvroy et Virton connaissent globalement une diminution des faits judiciaires.

Par contre, nous pouvons constater une augmentation des faits judiciaires sur Chiny, Etalle, Meix-devant-Virton et Tintigny.

Evolution des figures criminelles (2022-2024)

Cambriolages, vols et extorsions

Cambriolages

		2022	2023	2024
Cambriolage dans habitation	Acc ²⁵ .	47	39	74
	Tent ²⁶ .	35	21	44
Total		82	60	118
Cambriolage ds entreprise ou commerce	Acc.	9	10	10
	Tent.	6	1	8
Total		15	11	18
Cambriolage ds service public ou bâtiment administ	Acc.	7	7	5
	Tent.	2	1	4
Total		9	8	9
Cambriolage dans bâtiment (total)	Acc.	63	56	89
	Tent.	43	23	56
Total		106	79	145

La hausse des cambriolages dans les habitations par rapport à 2023 est relativement importante, d'autant plus que 2023 avait été un bon cru.



Ces délits sont perpétrés par des bandes organisées itinérantes qui agissent depuis la France et qui écument le sud de la province de Luxembourg.

Les communes de Etalle, Tintigny et Meix ont été impactées par ce phénomène principalement d'octobre à décembre 2024.

Notons qu'un nombre important (37%) des cambriolages étaient des tentatives. En effet, les auteurs n'ont pas réussi à pénétrer dans l'habitation : alarme, serrure difficile à forcer, lumière ou interruption par des voisins, autant de facteurs qui ont permis à des

personnes de ne pas devenir des victimes. Pour rappel, ces chiffres reprennent les vols dans les dépendances telles que chalets, garages ou caves.

²⁵ Acc : Accompli

²⁶ Tent : Tentative

Autres faits de vols

Une attention particulière doit être portée sur la problématique des vols d'outillage et de matériel sur chantier ou dans les dépôts des entreprises.

		2022	2023	2024
Vol à main armée	Acc.	5		
Vol avec violence sans arme	Acc.	13	10	7
	Tent.	3	4	7
Total		16	14	14
Vol dans ou sur un véhicule	Acc.	26	23	30
	Tent.	2	2	6
Total		28	25	36
Vol d'armes et explosifs	Acc.	1	2	4
Arrachage de sac à main	Acc.		1	
Vol à l'arraché	Acc.		3	1
	Tent.	1		1
Total		1	3	2
Vol à la tire	Acc.	4	3	4
Vol à l'étalage	Acc.	58	47	38
Total		58	47	38
Vol par ruse	Acc.	2	8	8
	Tent.			3
Total		2	8	11
Vol de métaux	Acc.	4	4	4
Vol sur les chantiers	Acc.	4	2	2
	Tent.	1		
Total		5	2	2
Vol d'animaux	Acc.	2	4	3

La création de PLP

Le PLP est par définition un Partenariat Local de Prévention. Ceci constitue une des clés de réussite dans la lutte contre les vols, les extorsions et les incivilités en améliorant la cohésion sociale et l'échange d'informations entre la population et les services de police (notamment via des coordinateurs).

Deux PLP ont été créés : Ethe-Belmont fin 2019 et Chantemelle fin 2024.

Pour Ethe, dans ce contexte, depuis le début du projet, un appui bénévole a été prodigué par un commissaire de police à la retraite en partenariat avec les coordinateurs des PLP pour diffusion. Ces documents reprennent, de manière anonymisée les faits sur les zones de police de Gaume, Arlon et Sud-Luxembourg, en termes de vols, dommages, etc... ainsi qu'une rubrique consacrée à divers conseils et sensibilisations.

D'autre part, les différents échanges de mails ont été comptabilisés : 12 signalements, 2 demandes de vérification, 1 avertissement émanant de la zone de police, 5 transmissions d'info pour des surveillances et 4 vérifications de plaques.

Au niveau de la communication, 19 bulletins d'information, ainsi qu'une information invitant à la vigilance ont été transmis par la zone de police. Par ailleurs, 14 mails ont été reçus des coordinateurs du PLP : 12



visant à signaler des faits ou une situation/personne suspecte, et 2 portant sur la vérification d'une situation ou d'un fait.

En termes de suites données à ces signalements, 5 messages ont été transmis aux équipes ou à un service concerné ; et 4 ont fait l'objet d'une vérification à caractère opérationnel.

Infractions contre l'intégrité physique – coups et blessures volontaires – VIF

La diminution des violences extrafamiliales contre l'intégrité physique en 2024 est significative (-22,8%) ainsi que des coups et blessures en sphère familiale (-7,1%).

Les faits de violences dans l'espace public sont souvent liés à des règlements de compte dans le domaine des stupéfiants, à une certaine délinquance issue de milieux précarisés et aussi des troubles commis à l'occasion des soirées festives à cause de la consommation excessive d'alcool et/ou de drogue.

De plus, ces données masquent aussi un chiffre noir puisque toutes les victimes ne déposent pas plainte pour diverses raisons. Dans ce cadre, un manque de capacité de cellules de dégrisement se fait de plus en plus ressentir.

		2022	2023	2024
Infr. contre l'intégrité physique	Coups et/ou blessures vol. hors sphère familiale	193	158	122
	Coups et/ou blessures vol. en sphère familiale	89	112	104
	Autres infr. volontaires. c/ l'intégrité phys.	38	7	11
	Infr. involontaires contre l'intégrité physique	9	14	12
	Abstention coupable	1	5	1
	Meurtre	2	1	3
	Torture et maltraitance	1		2
	Assassinat	1		
Total		334	297	255

Quant aux faits de violences dans la sphère familiale, il est peut-être encore plus difficile de les enregistrer en raison de l'existence d'un chiffre noir qui peut être relativement important. En effet, malgré toutes les campagnes de sensibilisation, peu de victimes osent déposer plainte.

Nous ne pourrions jamais contraindre quiconque à déposer une plainte. Certaines victimes subissent les violences, sans jamais déposer une plainte ou oser partir. D'autres fuient le domicile familial, valises et enfants sous le bras, sans en parler à nos services. Il y en a pourtant d'autres qui oseront pousser la porte d'un commissariat.

Rappelons encore que la catégorie "violences intrafamiliales" concernent non seulement les violences physiques, sexuelles, psychologiques et économiques dans le couple mais également envers les descendants (enfants, petits-enfants) et envers d'autres membres de la famille (parents, frères et sœurs, oncles, etc.). La zone de police Gaume dispose d'un vaste réseau de policiers et policières spécifiquement formés mœurs, vifs, auditions mineurs et d'une assistante sociale capables d'accueillir les victimes dans les meilleures conditions :

- VIF : 9 policiers et une assistante sociale font partie de notre pool vif ;
- CPVS : 5 policiers sont formés inspecteurs-mœurs pour le rôle CPVS ;
- TAM : 5 policiers font partie du réseau technique d'audition mineur.

Les stupéfiants

Nous relevons une diminution des faits de détention (-6%) et de vente/fabrication (-27%).

	2022	2023	2024
Détention	107	133	125
Commerce	32	33	24
Importation et exportation	5	9	9
Fabrication	6	8	2
Autres	3		
Usage	1	2	
Protoxyde d'azote (gaz hilarant)			
Total	154	185	160

En 2024 :

- 125 faits concernent de la détention et sont constatés à l'occasion d'évènements organisés (soirées, carnivals, bals, ...), lors d'opérations particulières (contrôle bus, contrôles orientés, ...) ou encore lors des chasses organisées par les 3 pools stup des postes ;
- 24 faits concernent la vente commise tant par des suspects domiciliés et vivant chez nous que des suspects non établis officiellement sur nos terres. La configuration transfrontalière de notre arrondissement implique que ces ventes peuvent avoir de nombreux liens et/ou ramifications avec nos voisins directs. Le trafic peut toucher les écoles, en rue ou dans les parcs, à la vue de tous, ou peut s'orchestrer de manière plus discrète. Outre ces lieux spécifiques tenus à l'œil par les services locaux, les évènements festifs drainent quant à eux leur lot de transactions et de consommation de stupéfiants.

Les saisies réalisées concernent la plupart du temps des petites quantités de cannabis ou de cocaïne.

Notre zone de police est également confrontée à 9 faits d'importation. Depuis quelques années un réseau importe depuis le triangle des trois frontières, et semble s'étendre de plus en plus, en se constituant en nombreuses « équipes » de ressortissants étrangers principalement en séjour illégal²⁷. Ce réseau semble poursuivre les objectifs suivants :

- Installer des bases d'approvisionnement multiples en Stup, bases d'approvisionnement limitées dans la durée et abandonnées dès que les dealers se sentent observés par le voisinage et les Sv Pol, d'où la nécessité d'agir vite ;
- Précariser une population toxicomane elle-même déjà très précarisée : de nombreux dossiers locaux d'enquête démontrent que ces ressortissants étrangers ont pour mission de fidéliser nos populations toxicomanes locales en les approvisionnant à moindres coûts en produits stupéfiants (augmentation de la fidélisation par la vente de haschich mais aussi et surtout d'héroïne, et soumission de nos toxicomanes) en échange de pouvoir occuper leurs lieux d'hébergement (coucouage), de pouvoir utiliser leur charroi, et de pouvoir s'attirer leurs services visant à recruter de nouveaux consommateurs et ainsi contribuer directement ou indirectement à l'expansion des réseaux de distribution. Ceci a pour conséquence que certains de nos toxicomanes deviennent littéralement « esclaves » de ces réseaux en contractant des dettes auprès des fournisseurs qui peuvent dès lors les spolier de leurs biens personnels et accroître leur soumission (au besoin par des menaces dirigées contre leur intégrité physique). En ce qui concerne les mécanismes

²⁷ Tunisiens, Algériens, Marocains, dont le relevé exact d'identités s'avère assez difficile

d’approvisionnement de ces réseaux ils trouvent actuellement leur origine dans la région des 3 frontières (Longwy – Mont-Saint-Martin) et le nord de la France.

Coups et blessures, extorsions, menaces, ... il est donc crucial de ne pas laisser la drogue s’installer sur notre territoire. La détention de stupéfiants fait un bond depuis 2022. Une légère diminution en 2024, ne doit pas nous faire croire que le phénomène est en diminution. Augmenter le nombre de contrôles orientés vers les stupéfiants dans les endroits problématiques reste fondamental. Qui dit davantage de contrôles ciblés dit davantage de découvertes de stupéfiants, il est tout à fait logique de voir le nombre de procès-verbaux pour détention de stupéfiants augmenter, faisant ainsi diminuer le chiffre noir en la matière, même s’il continuera d’exister. Le manque de capacité disponible au sein de la zone en 2024 montre une diminution de notre activité dans ce domaine. En matière de stupéfiants, il y a toujours du pain sur la planche et jamais assez de bras pour y travailler au vu de la banalisation qui entoure cette matière et la facilité à pouvoir s’approvisionner auprès de bandes criminelles.

Les stupéfiants deviennent un fléau partout dans le monde de la jeunesse, la zone a vraiment à cœur de ne pas laisser un réseau s’installer au sein de nos communes. C’est toute la raison d’être des contrôles menés toute l’année par les équipes de sécurisation et les 3 pools stup des postes aux abords des écoles secondaires, dans les transports en commun ou sur les hotspots.

Le travail de fond doit aussi avoir lieu avec les services de prévention (SAT) ou avec les écoles et les CPAS.

	2022	2023	2024
Détention	107	133	125
Commerce	32	33	24
Importation et exportation	5	9	9
Fabrication	6	8	2
Autres	3		
Usage	1	2	
Protoxyde d'azote (gaz hilarant)			
Total	154	185	160

Les faits de dégradation, vandalisme et incendie augmentent légèrement : 248 faits en 2024. Un certain nombre de faits de vandalisme est clairement à mettre en relation avec les délits qui gravitent autour du problème des stupéfiants (notamment l’incendie d’un véhicule de police).

	2022	2023	2024
Vandalisme	205	214	215
Incendie involontaire	15	11	17
Incendie volontaire	10	8	14
Destruction, dénaturation, dégradation	4	2	2
Total	234	235	248

Les incivilités

	2022	2023	2024
Graffiti	7	8	12
Dégradation de biens immobiliers (hors graffiti)	92	77	94
Dégradation autres biens mobiliers (hors graffiti)	104	125	105
Autres	10	5	14
Total	213	215	225

La criminalité informatique

Par rapport à 2023, la criminalité informatique se stabiliserait-elle enfin ? 202 faits en 2024, 201 faits en 2023. Cette forme de délinquance fait encore de très nombreuses victimes chaque jour.

Sur le plan judiciaire, l'augmentation des faits relevant de ce domaine de criminalité a un impact considérable sur la capacité réelle d'enquête consacrée aux dossiers de plainte pour escroquerie informatique, fraude informatique, sabotage informatique, hacking...

Les sommes détournées au niveau national sont colossales et les victimes se pressent, désemparées, auprès des banques et de nos services dans l'espoir de récupérer tout ou partie des sommes d'argent qui leur ont été dérobées. Les dossiers se complexifient et nécessitent des compétences supplémentaires des verbalisants qui peuvent toutefois se tourner vers CyberAid pour obtenir les outils indispensables à la prise circonstanciée des plaintes relativement techniques. Cet outil, conçu par et pour les Sv Pol, est aujourd'hui mis également à disposition des magistrats, et le maîtriser nécessiterait sans doute une spécialisation des fonctionnaires de police de 1ère ligne, voire une mutualisation de « l'effort de guerre » au sein de la province du Luxembourg. Ce point a été régulièrement abordé par la ZP Gaume lors des réunions des mandataires et certaines pistes de réflexion ont été lancées par la ZP Gaume et portées à la connaissance de la CRA (Concertation de recherche arrondissementale).

La mise en place de notre service NTIC constitue une mesure pérenne et inévitable découlant de la nécessité impérieuse de nous adapter à l'évolution de la criminalité et de la criminalité informatique en particulier.

La seconde mesure consiste à déclencher la procédure « Asset Recovery » dans le respect de la circulaire du Parquet LUX qui lui est consacrée, pour obtenir d'une des 8 banques partenaires en Belgique qu'elle bloque le compte bénéficiaire de la transaction suspecte pour permettre la récupération de tout ou partie des sommes virées par la victime. La ZP Gaume fût à l'origine de cette initiative inspirée des bonnes pratiques développées par le Parquet d'Anvers avec l'appui de ses services de police. Cette procédure spécifique est aujourd'hui intégrée dans nos procédures habituelles de travail grâce notamment à un mémo « La procédure mule stop en 10 étapes » et plusieurs PV type disponibles pour tous les MP sur notre SharePoint.





La COL 07/2022 ²⁸ confidentielle consacrée à la lutte contre le phishing ²⁹ reste, pour une partie relativement importante, tributaire des développements informatiques annoncés. L'action policière ne dispose pas encore de tous les outils, pour faciliter le constat de tels faits, certains nouveaux processus de travail étant fonctionnels tels que la déclaration de phishing via le Net, l'automatisation de l'encodage des données et de leurs couplages, l'interrogation de la BNG pour identifier si le numéro de compte bancaire bénéficiaire de la somme escroquée est déjà connu dans d'autres dossiers et importation des références de ces autres dossiers si c'est le cas, envoi sans validation des données vers la BNG placées en statut provisoire).



Le domaine de la criminalité informatique fait l'objet de nombreuses actions de prévention au sein de la ZP Gaume : de nombreux articles et publications sur internet ont déjà été rédigés ces dernières années car la prévention et la communication restent primordiales dans ce domaine. La ZP Gaume a proposé la création d'un folder reprenant les situations d'escroqueries en ligne et par téléphone les plus rencontrées. Fin 2023, le Gouverneur, le Parquet et l'ensemble des Zones de Police de la

province se sont accordés autour de ce projet.

Le flyer imprimé a été lancé par une conférence de presse réunissant l'ensemble des partenaires et distribué à travers toute la province.

Dans la foulée, en 2024, la ZP Gaume a poursuivi le travail de sensibilisation en lançant en parallèle une campagne de prévention sur les réseaux sociaux, utilisant des capsules vidéos réalisées avec l'appui d'une stagiaire en dernière année de master en communication de l'ULB. L'évolution des faits enregistrés montre que ces actions portent leurs fruits.



²⁸ Voir aussi la circulaire du Parquet LUX du 07/06/2023 consacrée à ce phénomène.

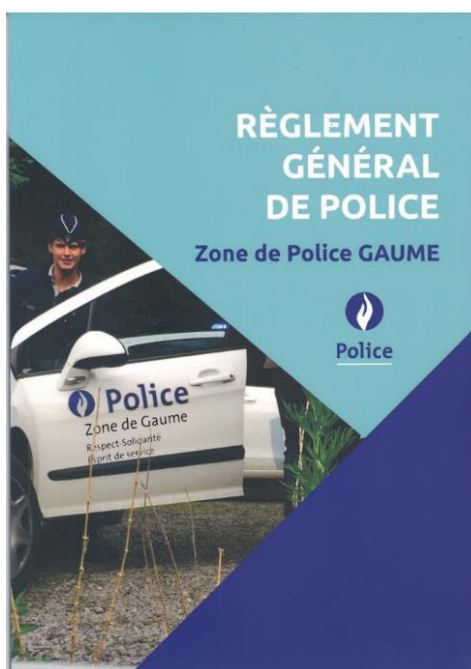
²⁹ = *Forme de fraude commise sur Internet par des criminels qui se font passer pour une partie légitimement fiable (= usurpation d'identité) en vue d'obtenir des données personnelles (et non pas directement de l'argent) et sensibles afin de les exploiter de manière abusive dans un but de lucre*

Les infractions au RGP

La mise en œuvre du nouveau RGP et l'augmentation de la verbalisation SAC

Entre décembre 2021 et février 2022, l'ensemble des communes de la ZPG a approuvé le nouveau Règlement Général de police (RGP) proposé par le fonctionnaire sanctionnateur provincial, et réalisé en collaboration avec notre zone. Ce projet ambitieux d'harmonisation comportait de nombreuses phases à savoir l'approbation, l'adaptation des outils numériques de la zone de police, la formation des policiers et la communication.

En 2022, les membres opérationnels de la zone ont été formés lors d'une réunion bimestrielle, et en partenariat avec le fonctionnaire sanctionnateur, au nouveau RGP et à son application. A cette occasion, la politique de verbalisation tendant à utiliser de plus en plus cet outil a été communiquée.



Postes	2020	2021	2022	2023	2024	Total
SAC Roulage	86	81	120	127	96	520
SAC Judiciaire	53	73	231	201	156	714
Total	139	154	351	328	252	1234

La rédaction des SAC a connu une hausse depuis 2019 (+185%), principalement en 2022 (année d'implémentation du nouveau RGP), nous notons cependant une légère diminution en 2023 (-6,5%), notamment au niveau judiciaire.

En 2023, le nouveau RGP a été publié sous forme de brochure papier en 5000 exemplaires, ceux-ci ont été répartis entre les administrations communales et les postes de police.

En 2024, nous relevons une diminution de 15% de PV pour infractions locales reprises dans le RGP, soit un total de 154 PV. Les actions dans ce domaine doivent augmenter en 2025.

Et en interne...

Projet pilote PIE (pistolet à impulsion électrique)

En février 2018, le Ministre de l'Intérieur a autorisé la ZP Gaume à acquérir, détenir et porter le PIE pendant une phase opérationnelle test de 12 mois qui débuta en mai 2018 dès la réception des autorisations individuelles des MP formés³⁰. C'est ainsi qu'en 2018, 5 MP ont suivi la formation " *Milieu restreint avec risque particulier- Intervention équipe 3 à 5-End user*" de 8H et " *CEW -Taser -End user*" de 16H. 2 MP ont ensuite dispensé la formation à d'autres MP de la ZPG sous la houlette d'un master trainer de l'ANPA afin de devenir trainers. Nous avons mis un point d'honneur à faire reconnaître l'utilisation du Pistolet à Impulsion Electrique (PIE) pour des MP de première ligne et non uniquement pour des membres d'Unités d'Appui Spécialisé (grandes villes).



Une circulaire interne sur l'utilisation du PIE a été rédigée pour fixer un cadre précis, les mesures de sécurité, la gestion des incidents, l'analyse des risques, le suivi administratif et des formations mais aussi l'aspect médical en concertation avec Vivalia. Ce document exhaustif nous a valu des demandes de nombreuses zones du pays. En effet, pas moins de 12 zones de police se sont inspirées de notre circulaire interne pour en rédiger une avec les spécificités de leur propre zone ou simplement pour obtenir des informations précises leur permettant de prendre une décision quant à la participation ou non à ce projet.

A l'époque, 29 policiers de notre zone ont été formés à l'utilisation du PIE et ont obtenu une autorisation ministérielle individuelle. De plus, afin d'étoffer l'équipe en place, 9 MP ont suivi la formation de 3 jours dispensée en interne par nos trainers. 2 tasers supplémentaires ont été acquis en 2022, portant notre nombre de taser à 5. Ce dispositif nous permet aussi de mieux appréhender la problématique des EDS³¹.

La fin de la phase test de ce projet a été consacrée finalement en 2024 par la reconnaissance du PIE en armement collectif et la circulaire ministérielle s'y rapportant. Dans la foulée, la directive zonale armement³² a été revue afin qu'au moyen d'un rapport, les incidents au sein de la ZPG soient mieux suivis, traités et pris en charge^{33 34}.

L'Arrêté royal du 12 décembre 2024 entré en vigueur le 08 février 2025 modifie l'A.R. du 03 juin 2007 relatif à l'armement de la police intégrée, structurée à deux niveaux, en requalifiant le pistolet à impulsion électrique (P.I.E.) en armement collectif autorisant ainsi l'utilisation du PIE sur le tout le territoire national. La ZP Gaume a ainsi contribué à cette reconnaissance au niveau national.

Pour rappel, le recours à la force par tout membre des services de police dans le cadre de ses missions de police administrative ou judiciaire est soumis à des conditions cumulatives très strictes :

- de légalité (poursuivre un objectif légitime) ;
- de nécessité ou subsidiarité (seule possibilité d'atteindre l'objectif visé) ;
- de proportionnalité (raisonnable et proportionné) ;

³⁰ Les zones qui participent à la phase test étaient les suivantes : - Alost - Anvers - Arlon - Beloeil - Boraine - Bruges - Carma (Genk) - Châtelet - Gaume - Liège - LRH (ZP Limbourg) - Mons - Oostende - Turnhout - Westkust. En accord avec le Ministre de l'Intérieur, la CPPL assure un suivi de ce projet qui émane de la police locale. Le but étant que le PIE soit considéré comme un armement collectif.

³¹ Excited delirium syndrome : Col 06/2023.

³² Partant du constat que la police intégrée doit avoir connaissance de tous les incidents de sécurité impliquant des services de police ou des membres de son personnel pour pouvoir d'initiative ou à leur demande renseigner les autorités et pouvoir à leur demande répondre aux demandes de renseignements formulées par les services chargés du contrôle des services de police (Comité P, AIG) pouvoir en cas de nécessité prendre des mesures opérationnelles ou administratives immédiates et enfin pouvoir analyser ces incidents et en tirer des enseignements.

³³ SIPP, DPL, Dir Ops, chef de zone, Coord GPI 48, Collège, Conseil.

³⁴ En effet, tout incident ou évènement qui s'accompagne d'actes de violence, avec ou sans usage de l'armement policier, de techniques ou de tactiques d'intervention, doit être signalé via l'établissement rapide par le(s) membre(s) du personnel concerné(s) d'un rapport incident.

- et d'avertissement préalable pour autant que celui-ci ne rende pas l'usage inopérant.

Le Pistolet à Impulsion Electrique (P.I.E.) est autorisé dans le cadre strict des missions légales suivantes et sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus :

- d'une unité d'assistance spéciale conforme à la GPI81 ;
- d'intervention et d'appui dans un milieu pénitentiaire ou dans une cellule (conforme à la procédure « espace limité ») à l'encontre d'une personne physiquement dangereuse ;
- d'appui pour le transfert de détenu(s) avec menace ou risque ;
- d'une unité d'appui, en renfort aux services d'intervention, ou par une équipe de 1ère ligne, pour la maîtrise d'une personne dangereuse/menaçante, chez qui l'effet de la matraque ou du Pepper spray est inefficace.



A ce jour, 37 policiers sont formés à l'utilisation du PIE, dont 3 trainers.

GPI 100 – Plan d'action zonal sur les violences aux policiers



Parce que la violence à l'encontre des membres de la police intégrée est inacceptable, la zone de police s'est engagée à prendre les mesures nécessaires pour réduire le risque de commission de violences contre ses services par des tiers et pour garantir au membre du personnel victime de ces violences une prise en charge uniforme et un accompagnement optimal. Le recours aux caméras individuelles procède de la même volonté.

Tout acte de violence envers un MP engendre une réponse judiciaire et administrative avec de multiples démarches, ce qui pourrait créer un dommage supplémentaire pour le MP, en l'absence de directives.

La circulaire GPI 100 a été traduite en fonction de la volonté indéfectible de la direction de favoriser une prise en charge de qualité du personnel victime de violences et de lui apporter un réel soutien. Sa détermination à défendre les intérêts légitimes de ses collaborateurs lorsqu'ils sont bafoués injustement lors de l'exercice de leur métier a abouti à la création d'un groupe de travail représentant toutes les entités de la ZPG et à la finalisation le 24/03/2023 d'une note de service interne relative aux « actes de violences subis par les fonctionnaires de police pendant l'exercice des fonctions ou en raison de l'appartenance à la police et commis par un tiers – politique de prise en charge des policiers » qui détaille et encadre le suivi judiciaire et administratif d'actes de violences.

Cette initiative ZPG a été saluée en tant que bonne pratique dans le rapport de l'AIG³⁵ consacré aux violences par et contre la police en ces termes : « Au sein de la ZP Gaume, (...) nous retrouvons, tout comme pour la ZP Anvers, une organisation triangulaire de services impliqués principalement dans l'accompagnement du membre du personnel victime de faits de violences. Ces services sont : la direction du personnel, la direction des opérations et le SAPV. La directrice du personnel et de la logistique joue un rôle majeur en matière de GPI 100, étant la personne de contact à la direction pour « les faits de violences ». Dans ce cadre, elle est amenée à guider, orienter et accompagner le membre du personnel victime et sa famille dans les diverses procédures, qu'elles soient pénales, civiles, administratives et/ou

³⁵ Violence contre et par la police, une synthèse basée sur la GPI 100, AIG, Sep 2023 modifié en Jan 2024.

financières. Le directeur du personnel est également chargé de maintenir le contact durant l'absence du membre du personnel victime si ce dernier le souhaite. La direction des opérations joue également un rôle important en matière de gestion des incidents et d'accompagnement à la suite de faits de violences à l'encontre de membres du personnel. En effet, la ZP Gaume charge la DirOps de collecter et de diffuser les signalements d'incidents, de s'inspirer de ces incidents lors de la réalisation d'analyses de risques et de superviser le programme de formation GPI 48. Au-delà de ces attributions générales, la DirOps (ou l'OPA de garde) est également chargée d'assurer l'encadrement psychologique et administratif de première ligne en mobilisant le SAPV ou en son absence, par un autre service tel que le Stress Team. Le SAPV occupe bien entendu une place prépondérante en matière d'accompagnement psychosocial des policiers victimes. Accompagnement qui doit d'ailleurs au besoin être assuré avant la réalisation des devoirs d'enquêtes. La note de service de la ZP Gaume mentionne également l'ensemble des documents à remplir, par qui ils doivent l'être et par qui ils doivent être validés et suivis. Le volet judiciaire est bien détaillé en insistant, au-delà du type de PV à rédiger, sur l'encodage des données permettant d'alimenter MISI, sur le contrôle de qualité des PV et sur la désignation du service amené à gérer l'audition du suspect et les suites du dossier... L'AIG est bien entendu consciente que tous les services ne peuvent pas adopter une politique telle que celle de la Zone de Police d'Anvers, où un service important, engagé dans des opérations de grande envergure, peut garantir une spécialisation poussée qui assure un soutien vaste et complet des membres du personnel. Toutefois, il est intéressant de considérer cette opération comme une source d'inspiration. Le travail d'accrochage du coordinateur du CO et le retour d'information constant sur la formation à la maîtrise de la violence constituent des bonnes pratiques relativement faciles à transposer au reste du paysage policier. La synergie du triumvirat composé du service juridique, du stress team et du coordinateur CO, d'une part, et l'interaction avec HRM, d'autre part, sont la traduction locale de ce qui est décrit dans la GPI 100 comme les "faits de violence". Encore une fois, chaque zone ou direction ne dispose pas des ressources ou du personnel nécessaires pour intégrer toutes ces fonctionnalités en différentes fonctions ou services, mais leur traduction locale crée des opportunités qui peuvent garantir un suivi rigoureux. L'inconvénient de cette méthode de travail est que, selon la zone ou la direction, le modus operandi peut être très différent. **En outre, le fonctionnement de la ZP Gaume, qui emploie un peu plus de cent personnes, montre que même une petite Zone de Police est capable d'offrir une approche qui assure un suivi adéquat à ses employés** ».

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Outrages	12	19	16	20	13	12
Rébellion		2	3	3	2	2
Rébellion armée	1	1		1	2	0
Rébellion non armée	16	10	8	8	15	6
Violence ayant causé des blessures, contre les personnes investies de l'autorité publique	1	0	1	0	1	1
Violence contre les personnes investies de l'autorité publique	2	0	0	0	1	0
TOTAL	32	32	28	32	34	21

De 2019 à 2024, plus de 200 PV ont été répertoriés dans lesquels il y a eu des violences envers les policiers, soit une quarantaine chaque année. Ce chiffre est assez stable. Sur l'ensemble de ces PV, 40% sont des outrages et 33% des rébellions.

Les symptômes de stress post-traumatiques (SSPT)

La ZP Gaume s'est inscrite dans le projet pilote du Centre d'expertise sur les symptômes de stress post-traumatiques (SSPT) au sein de la Police Intégrée.

Dans le cadre du plan d'action sur le stress post-traumatique, une approche scientifique du stress post-traumatique au sein de l'organisation policière a été élaborée. Les entités peuvent mettre en pratique ce modèle d'intervention dans leur fonctionnement.

Les policiers et policières qui ont vécu un événement choquant, dangereux ou émotionnellement bouleversant sont susceptibles de développer du stress post-traumatique. Il sera prévu une nouvelle offre de soins gratuits à cette fin.

En ZP Gaume nous nous appuyons sur le réseau ASIC (aide en situation et incident compliqués) composé de 12 membres du personnel, ceux-ci assurent en collaboration avec le stress-team fédéral le suivi SSPT.

La caméra individuelle

Après avoir validé la phase test de l'utilisation de la Caméra individuelle durant l'été 2023, le personnel de la zone de police s'est vu équipé de caméras individuelles en décembre de la même année.

L'utilisation de cette nouvelle technologie a pour objectif de désamorcer des incidents et permet de mieux les contextualiser à l'aide d'enregistrements audio et visuels. En outre, ces enregistrements sont également un appui pour la rédaction des procès-verbaux.

La directive zonale vise à rencontrer le prescrit légal à savoir la loi du 19 octobre 2023 modifiant la loi sur la fonction de police en ce qui concerne l'utilisation des caméras individuelles par les services de police. Cette directive zonale a été revue lors de la modification de la législation en la matière suite à la parution le 6 février 2024 de la circulaire ministérielle GPI 104 - Directive commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative à l'utilisation visible de caméras individuelles. Nous comptons 9 utilisations probantes de la bodycam en 2024. Malgré un temps d'adaptation relativement conséquent auprès des membres du personnel, nous pouvons constater que l'utilisation de la caméra individuelle a atteint l'objectif espéré. Le nombre de faits de rébellion armée ou non et d'outrage semblent en diminution constante (voir infra – GPI 100).



Techniques d'auditions de mineurs

Les auditions Techniques d'Auditions de Mineurs sont des auditions audiovisuelles, cela signifie qu'elles sont filmées et enregistrées. Cette technique est utilisée pour les mineurs / majeurs vulnérables qui sont victimes ou témoins d'infractions. Les TAM sont réalisées dans les cas d'atteintes à l'intégrité physique et psychique.

Nous comptons 5 membres du personnel formés à ces techniques d'audition. Nous constatons une évolution dans les statistiques de 2022 à 2024. En effet, nous comptabilisons 27 TAM en 2022, 51 en 2023 et 57 en 2024. L'année 2025 étant en cours, nous ne pouvons donc pas arrêter de chiffres, mais nous remarquons que nous comptons déjà 19 TAM au 01-04-2025.



CPVS

En novembre 2023, un Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles a ouvert à l'Hôpital Saint- Joseph à Arlon. Ce centre découle d'une coopération entre l'hôpital, la Police Locale et Fédérale, le Parquet et le laboratoire ADN désigné par le Parquet.

Le CPVS permet une prise en charge multidisciplinaire et personnalisée de la victime. En effet, cela lui permet de recevoir des soins médicaux, médico-légaux, psychosociaux et de déposer plainte. Les proches peuvent également y recevoir les conseils adéquats.

Les victimes peuvent être prises en charge soit en se rendant directement au CPVS situé à l'hôpital d'Arlon soit par l'intermédiaire de la Police.



Le CPVS de la province du Luxembourg est censé assurer un accueil 24/24 et 7j/7, ce qui n'est pas encore le cas actuellement.

Les six zones de police de la Province du Luxembourg collaborent dans ce projet et se répartissent le rôle de garde CPVS. Cette garde est mise en place 24h/24 durant une semaine et est assurée par un binôme de policiers dont au moins un revêt la qualité d'Inspecteur mœurs « IPM ».

Dans notre zone, deux membres du personnel ont été formés en 2023 et trois autres en juin 2024. Un véhicule anonyme a été attribué dans ce cadre.

Les drones



Fin 2020, les autorités ZP Gaume ont

décidé d'acquérir deux drones équipés de caméras : un drone léger « intervention rapide » et un drone plus puissant « observation avancée » équipé d'une caméra thermique ³⁶.

Les drones offrent une vue d'aigle aux services de police. Ils peuvent décoller pratiquement de n'importe où et se maintenir en vol stationnaire. Disponibles pour un décollage immédiat, ces appareils peuvent être rapidement sur place sans impliquer l'engagement de moyens très importants qui pourraient par ailleurs mettre du temps à intervenir compte tenu de notre éloignement géographique.

En outre, ils permettent d'orienter adéquatement les équipes au sol et de limiter les risques d'exposition des policiers en cas de danger imminent.

Les drones sont engagés pour exécuter des missions urgentes ou planifiées, spécifiques et limitées dans le temps et dans l'espace, à la condition sine qua non que leur utilisation représente une valeur ajoutée opérationnelle ³⁷.

Les drones sont de plus en plus connus des citoyens. Dans certaines situations, cet outil a un effet sécurisant (manifestations, foules, catastrophes etc.). Leur appui apporte une plus-value considérable sur un plan opérationnel, mais également pour la population, comme dans le cas de recherches de personnes disparues ou en danger.

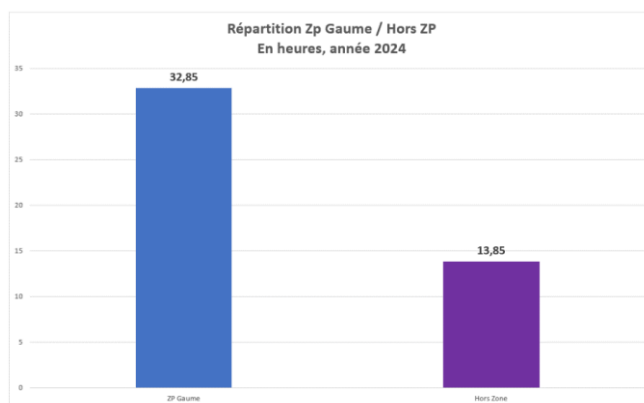
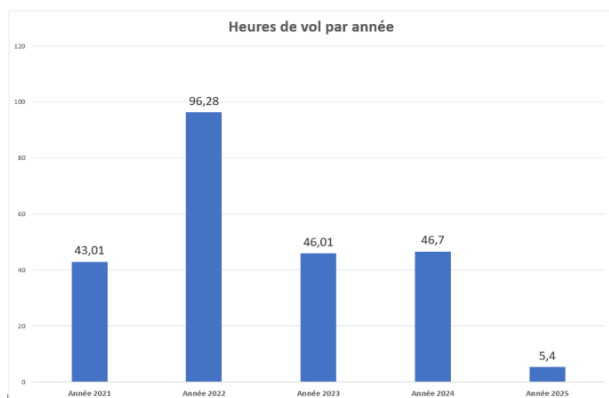
³⁶ Les drones ZPG sont munis de bandes réfléchissantes et de logos de Police pour les rendre plus facilement reconnaissables (DJI MATRICE M300 (IBZ-9901) - Drone d'observation avancée nécessitant l'engagement d'un pilote et d'un opérateur caméra). Ce dernier est équipé d'une caméra optique Zenmuse H20T permettant un grossissement de 200 X, d'une caméra thermique et d'un projecteur (capable d'éclairer un terrain de foot). Le pilotage est assuré au moyen d'une télécommande « Smart-Controller ».

³⁷ La circulaire ministérielle du 25 juin 2019 (révisée le 8 avril 2022) stipule que « l'usage de drones offre aux services de police et aux services de secours, de multiples possibilités de mise en œuvre, et en tant qu'appui technique peut s'avérer être une plus-value opérationnelle dans de nombreux domaines ».

Dans une approche collaborative, nos services les utilisent également à la demande d'autres partenaires au sein de la GPI mais aussi en dehors, lorsqu'il y a un intérêt, citons en exemple le SPW par rapport à l'état ou la circulation sur les voiries régionales les plus accidentogènes, les organisateurs d'événements pour le repérage du site au niveau sécurité, les communes par rapport au déploiement des camps de vacances, la ZS Lux, ... En cas d'appui donné, la zone veille à recevoir une compensation équivalente.

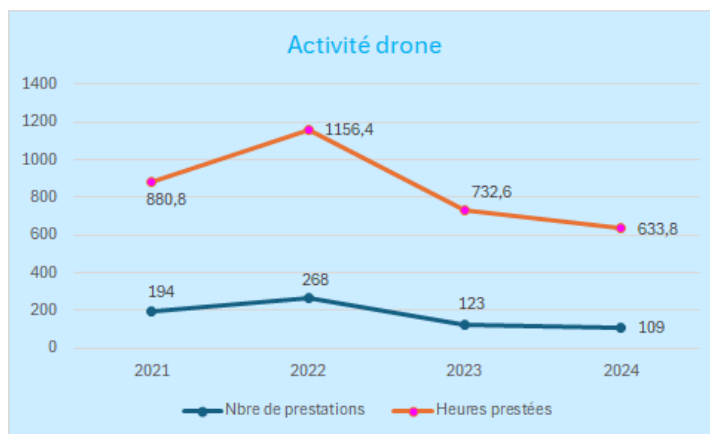


La Team drone est composée de 4 pilotes (1 INPP et 3 INP) et de 5 observateurs aériens. L'engagement doit être validé par la Team Ops. Les premiers vols ont eu lieu en février 2021 à l'issue de l'approbation et des premières autorisations des différents Conseils communaux et du Procureur du Roi. Une analyse d'impact des données personnelles (DPIA) a été réalisée et une directive zonale quant à l'implémentation de ce nouvel outil au sein de la zone a été communiquée en interne et aux différents partenaires de la GPI.



Pour l'année 2024 :

- 129 vols au total (y compris les entrainements qui représentent près du tiers des heures de vol)
- 46 heures de vol au total pour l'année 2024 (pour les 2 drones)
- 28 missions en ZP Gaume (planifiées et urgentes)
- 9 missions HORS ZONE (planifiées et urgentes) avec une compensation



Les formations

Notre zone a toujours accordé beaucoup d'importance à la formation des membres du personnel. Ce point fait d'ailleurs partie des critères d'attractivité lors des recrutements. Pour ce faire, un formulaire de souhaits de formations a été créé reprenant dans des listes déroulantes, les possibilités de formations organisées soit en interne soit dans une académie de police ou un organisme externe plus spécialisé. Le MP a ainsi la possibilité de choisir les domaines vers lesquels il souhaite se spécialiser. L'investissement consenti est nécessaire pour la motivation du personnel mais aussi pour disposer d'un personnel qualifié dans des domaines plus pointus et variés.

La capacité consacrée par la ZPG à la formation (en ce compris la maîtrise de la violence (GPI 48)) tend vers 5% du total des activités hors indisponibilités.

Formation OPA

Le rôle de garde des officiers devenait difficilement gérable vu le nombre restreint de commissaires. Le chef de corps a dû y participer de 2014 à 2023 afin d'alléger la charge psychologique des officiers en place. Il fallait donc trouver une solution durable. C'est ainsi que 10 INPP ont suivi la formation OPA leur permettant d'assurer le rôle de garde et aider les officiers dans cette tâche. Cette formation leur a permis également de se rendre compte des difficultés rencontrées par les officiers dans leur prise de décisions. Cette initiative constitue une véritable réussite dans le domaine de l'enrichissement des tâches.

En parallèle de cette formation OPA et de la rédaction d'une directive interne qui a été avalisée par le service juridique de la police intégrée, un groupe Teams a été créé afin de permettre les échanges et plusieurs supports ont été mis à disposition des INPP formés OPA afin qu'ils disposent de tous les outils nécessaires.

Du vendredi 17h au vendredi 17h, les INPP formés OPA assurent la garde en semaine de 17h à 08h et de durant les week-ends et les jours fériés. Durant les heures normales de service, la garde OPA est assurée par la Direction des Opérations.

Formation OPJ

A l'heure actuelle, 19 INP ont eu la possibilité de suivre la formation OPJ. Cet investissement financier dont la charge a été répartie sur 3 ans a permis à ces INP de pouvoir prendre des initiatives sur le terrain et accomplir des missions sans devoir faire appel à un INPP ou à l'officier de garde.

Cette formation a donc un impact bénéfique tant sur le terrain que sur la motivation du personnel qui se sent écouté et suivi dans ses souhaits de formations mais aussi grâce à la maîtrise qu'il acquiert pour gérer ses dossiers de A à Z.

Nous poursuivons cet investissement en continuant à offrir la possibilité de se former dans ce domaine à 2MP/an.

Nouveaux outils

Agenda en ligne - Appoint

La crise sanitaire liée au COVID a permis la réorganisation des accueils sur Virton et Florenville. En effet, le poste de police de Virton-Meix-Rouvroy qui ouvrait son accueil au public du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 13h à 17h, ainsi que le samedi de 08h à 12h a gardé des horaires identiques ; cependant les matinées sont réservées uniquement aux rendez-vous. Quant au poste de police de Florenville-Chiny, les horaires étant identiques du lundi au vendredi, avec un accueil le samedi de 13h à 17h, a modifié son organisation pour accueillir uniquement sur rendez-vous les après-midis.

Afin de faciliter l'accessibilité à la prise de RDV pour et par le citoyen, la zone de police Gaume a mis en place un système d'agenda en ligne (Appoint). Dès lors, chaque citoyen disposant d'un accès à internet, a la possibilité de prendre rendez-vous avec nos services (Virton et Florenville uniquement) pour une déclaration non-urgente.

Depuis la mise en service de cet outil, son utilisation par les membres du personnel et par le citoyen est en hausse. Au regard de ces chiffres, le poste d'Etalle-Tintigny, bien qu'un peu moins fréquenté, a également proposé à ses citoyens depuis 2024, ce système de prise de rendez-vous en ligne.

Postes	2021	2022	2023	2024	Total
Etalle	XXX	XXX	XXX	48	48
Florenville	322	277	257	220	1076
Virton	239	369	388	933	1929
Total général	561	646	645	1201	3053

Focus

FOCUS est une plateforme développée pour la Police Intégrée par la ZP Anvers. Elle soutient les policiers dans leurs tâches principales sur le terrain et au bureau de police. Chaque policier y trouve une offre complète en termes de sources d'informations policières. Cette plateforme propose également tous les moyens de communication en direct et de partage des informations dans le cadre des opérations et des tâches quotidiennes. Enfin, les policiers peuvent aussi, très facilement, y saisir leurs constatations (PV, RIR, ...) ou y compléter des dossiers.

Durant le 2^{ème} semestre 2022, la ZP Gaume a formé et équipé des « devices » adaptés (tablettes et smartphones) l'ensemble des membres opérationnels pour l'utilisation de Focus. Les retours des membres du personnel sont positifs quant à la plus-value apportée par cet outil sur le terrain au niveau de l'ensemble de nos fonctionnalités. Ce nouvel outil a fait l'objet d'une directive zonale qui a été transmise au COC suite à une réunion organisée par la ZP Gaume avec cet organe de contrôle en septembre 2023.

L'utilisation de Focus sera encore élargie en 2025.

Wocodo

En 2022, la zone a fait l'acquisition du module WOCODO qui fait partie de la plateforme FOCUS. Il s'agit d'une application mobile pour les policiers sur le terrain avec laquelle ils peuvent effectuer, à la demande du service population, des contrôles sur l'effectivité du domicile, des changements ou des contrôles de situation. Les données sont directement partagées avec l'administration communale, ce qui permet un gain de temps assez important au niveau des domiciliations, notamment pour le service Proximité. L'ensemble des communes de la zone a adhéré à cette nouvelle manière de collaborer durant l'année 2023. Depuis, 2754 dossiers de contrôle de domicile ont été réalisés par nos services à l'aide de ce nouvel outil.

Galop Lite pour tous

Le 1^{er} janvier 2021, la zone démarrait le projet de refonte de l'outil Galop (logiciel d'enregistrement des prestations). Dans une 1^{ère} phase, l'ensemble de la nomenclature des activités a été revue. Le but étant d'obtenir des statistiques efficaces tout en allégeant la nomenclature préexistante. Une utilisation plus pointue des diverses possibilités existantes du programme a été mise en pratique permettant ainsi de lier des prestations à des moyens, priorités du PZS et localisation (hotspots). Les bulletins de services pour les prestations ont été adaptés et un guide d'encodage des prestations a été transmis à l'ensemble des membres du personnel. Dans une 2^{ème} phase, une procédure a été implémentée visant à ce que chaque

membre du personnel encode ses propres prestations. A l'instar d'autres zones fonctionnant déjà de cette manière, l'outil pour atteindre cet objectif est Galop-Lite.

La plus-value de cette procédure est triple :

- l'encodage des prestations de manière numérique sur n'importe quel appareil ayant accès à internet ou relié à ISLP ;
- une amélioration qualitative de l'enregistrement des prestations à terme et de l'orientation des services ;
- gain au niveau de la capacité d'encodage.

L'implémentation de cet outil s'est organisée en deux étapes. Dans un premier temps, une partie des services administratifs et opérationnels utilisent l'application. L'ensemble des membres du personnel de la zone ont été formés et utilisent cet outil depuis 2024.

Le programme GALOP, quant à lui, permet une gestion de plus en plus pointue de la carrière du MP. En effet, celui-ci est gorgé de ressources pour une gestion optimale du personnel et ne cesse d'évoluer en ce sens.

Les contingents médicaux ont été implémentés dans ce programme offrant la possibilité à tous les MP de consulter leur situation au moment souhaité.

Les formations suivies tant en interne que via une académie ou un organisme extérieur, ont été encodées et ce, qu'elles disposent d'un numéro d'agrément ou pas. Ceci permet au service RH de vérifier la situation des avancements barémiques.

Dans un futur proche, nous souhaiterions développer l'aspect évaluation repris dans ce programme conçu pour permettre un suivi régulier et faciliter des entretiens préparatoires, de fonctionnement et entretiens d'évaluation.

A terme, l'idéal serait de traduire, dans GALOP, l'entièreté des éléments repris dans les dossiers personnels en version papier.

Vers un travail de qualité

La promotion des dossiers caméras à Virton

La vidéosurveillance publique a pour but de remplir 4 fonctions principales, à savoir :

- La diminution de la délinquance et des incivilités (vidéoprotection) ;
- L'aide à l'élucidation, en apportant différentes preuves dans le cadre d'enquêtes judiciaires ou en permettant l'identification des auteurs d'actes répréhensibles ;
- L'aide au déploiement et à la coordination des services policiers et de secours, notamment dans le cadre d'événement ou d'incidents ;
- La diminution du sentiment d'insécurité, et dès lors la tranquillisation de la population et la réappropriation de certains lieux qui pourraient être évités en raison de la perception de leur dangerosité par la population.



Le 20 juin 2022, un système de vidéosurveillance composé de 4 caméras a été installé dans le centre de Virton. Comme le prévoit la loi, chaque utilisation des caméras est reprise dans un registre d'utilisation comme précisé dans l'analyse de risque et d'impact (DPIA) réalisée par la zone de police.

Pour rappel, c'est en 2021 que le projet s'est concrétisé dans une première phase par l'installation de quatre caméras, situées sur la Place Nestor Outer, un des endroits stratégiques au niveau de la criminalité et des incivilités à Virton. Le matériel a été acquis par la zone de police sur base de subsides de la commune de Virton. Une convention a été conclue avec la Ville pour l'installation (actuelle et future de caméras) dans le cadre de ce projet ²³, la maintenance et l'utilisation des caméras.

Depuis mai 2022, les caméras ont été utilisées dans le cadre de 70 dossiers dont 51 pour des dossiers judiciaires, 16 en roulage et 3 en police administrative et ont permis l'identification des auteurs dans 64% des cas, ce qui a débouché sur l'élucidation de 36 dossiers, soit 51%.

En janvier 2022, la zone de police a proposé un projet de méthodologie d'évaluation de ce système à la Ville de Virton ²⁴ qui a été validé. En mars 2023, la zone de police a présenté l'évaluation intermédiaire lors du Conseil communal de Virton.

Fin 2023, la commune de Virton et la Zone de police ont décidé de passer à une phase suivante en installant 15 caméras supplémentaires durant le 1^{er} trimestre 2024. Celles-ci ont permis de finaliser le contrôle de la Place Nestor Outer, ainsi que de couvrir l'Avenue Bouvier, le parking de la Biblio'nef, le parking des Dominos, et la rue Dr Jeanty. **Depuis l'installation de ces caméras, la criminalité a diminué de manière significative : 5 % en 2023 et 12,7 % en 2024., soit un total de 17,5%.**

La Cellule Nouvelles Technologies

Les processus d'enquête doivent s'adapter aux « data » omniprésentes dans la vie de nos concitoyens ainsi qu'à leur environnement législatif, juridique et technologique.

La criminalité informatique contraint les fonctionnaires de police à disposer de nouvelles compétences utiles à l'enquête. Cependant, le champ des compétences ne cesse de s'étendre compte tenu de l'explosion de la cybercriminalité et de sa complexité. Les deux composantes de la police intégrée s'adaptent à cette inévitable évolution voire révolution. Dans sa note consacrée à la « Mobile Forensic », la PJF Lux dresse une ébauche de cadre collaboratif entre la RCCU Luxembourg et les ZP de la Prov Lux concernant le traitement des données que peut contenir un GSM. De manière à mieux se centrer sur son « core-business », elle invite les ZP à investir dans l'extraction et l'exploitation des données GSM dans la grande majorité des cas, service qu'elle déclare ne plus pouvoir assurer au profit des ZP à quelques exceptions près.

C'est pourquoi en 2022, une fonction à part entière a été intégrée au niveau du T.O. de la ZPG qui a donné lieu à l'ouverture d'un emploi en mobilité. C'est un INPP qui occupe cette fonction à temps plein depuis fin 2023. Ses missions sont d'appuyer les collègues dans leurs dossiers, l'analyse des données sur les matériels saisis, l'exploitation des imageries, ... à l'aide de logiciels pointus.

La consolidation des processus primaires

Le processus judiciaire primaire renvoie à l'application par le verbalisant de procédures et processus judiciaires fédéraux et locaux, externes et internes qui, ensemble, garantissent un travail judiciaire de qualité et harmonieux parce qu'il répond à l'ensemble des attentes des autorités au sens large.

Le contrôle qualité des processus judiciaires primaires est un travail permanent et astreignant qui réclame de tous, en fonction des responsabilités individuelles et collectives qui leur sont confiées, un haut niveau d'implication capable tout en veillant à préserver la confiance des collaborateurs dans le processus d'amélioration.

De manière à garantir que le personnel « reste dans le coup » surtout dans la perspective future des e-pv, la zone de police Gaume s'est investie au niveau judiciaire sur la voie de l'autonomisation indispensable et inévitable des collaborateurs, en contribuant à l'amélioration continue des connaissances et compétences professionnelles. Les « PV type » et « brèves professionnelles » contribuent largement à cette volonté d'amélioration.

- 46 PV type ont été rédigés depuis 2019 au bénéfice de nos policiers. Ils ont pour ambition d'établir la synthèse actualisée des nombreuses dispositions légales et réglementaires régissant le travail de constatation et d'enquête de nos fonctionnaires de police, de leur offrir une méthodologie de travail simple et efficace pour l'accomplissement de leurs missions de police administrative et judiciaire visées par ces PV, laquelle est traduite dans un PV type repris dans l'arborescence des PV Jud de ISLP auxquels nos policiers ont recours. Ces PV type constituent aussi un moyen de porter de manière synthétique à leur connaissance de nouvelles dispositions légales dont il leur appartient de veiller au respect. Trois de ces PV type sont devenus des « best-sellers » : le PV VIF (violences intrafamiliales) est une référence en province de Luxembourg, le PV type « Discrimination et délits de haine » est emprunté par le Parquet de Liège, l'Auditorat de Liège-Luxembourg et celui de Namur ont transmis aux Sv Pol de leur ressort le PV type « Accident de travail » en tant qu'outil de bonne pratique dont l'usage est hautement recommandé. Compte tenu de l'utilité non contestée de ces PV type, le chef de corps de la ZP Gaume a rendu leur usage obligatoire fin 2023 et constituent des directives opérationnelles.
- 79 brèves professionnelles ont été rédigées depuis novembre 2018. Ces brèves constituent la synthèse de toutes les nouvelles dispositions légales & réglementaires, et directives qui s'imposent au personnel de police afin de lui permettre de mieux appréhender et anticiper la complexité de son travail, de mieux comprendre ce qui est exigé de lui pour mieux faire face à ses (nouvelles) obligations professionnelles.

Certaines mesures ont également été prises au niveau zonal pour simplifier le travail de constat et de recherche des fonctionnaires de police.

- Les enquêtes familles étant en constante augmentation et réclamant de la part des verbalisants de nombreux devoirs d'audition et de constat toujours plus pointus. Le 23/09/2023, le Procureur du Roi a validé l'utilisation du modèle d'enquête famille proposé par la ZPG en CRA et destiné à simplifier dans une certaine mesure le travail des verbalisants tout en garantissant l'exécution de devoirs judiciaires de qualité ;
- Une centaine de formulaires judiciaires complètent le travail judiciaire de constat et d'enquête, et sont mis à disposition des verbalisants ;
- Le micro-logiciel CanRemember mis à disposition des verbalisants, contient plus de mille fiches d'infos utiles pour leur travail quotidien ;
- Le micro-logiciel Texter offre actuellement 668 possibilités d'insertion automatique de texte sur base d'abréviations clé afin d'alléger le travail d'écriture ;
- La mise en place d'un système de policiers de référence appelés à s'investir dans des domaines infractionnels prioritaires divers et variés, est devenu inévitable. Ils constituent les référents pour les autorités et leurs collègues ;
- Plusieurs mémos synthétisent pas à pas la manière dont il y a lieu d'employer le Livescan et d'appliquer certaines procédures (ex. MENA & MEuNa, « Fraude à l'identité », « Projet Mule », « Suivi des délinquants d'habitude » ...).

Le plus gros du travail conceptuel de niveau stratégique étant réalisé, 2025 et les années suivantes devraient ne pas omettre la consolidation des acquis obtenus. Dormir sur ses lauriers est toutefois inenvisageable : les outils de travail doivent être mis constamment à jour, de nouveaux et nombreux procédés de travail devront être développés pour faire face à de nouveaux phénomènes criminels déclarés « prioritaires ». L'expansion sans commune mesure de la criminalité informatique et l'arrivée de l'intelligence artificielle, nous contraindront à nous spécialiser dans ces domaines et à adopter de nouvelles formes innovantes de travail. La création de la cellule NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) procède de cette nécessité d'adapter notre manière de travailler à ces nouveaux domaines d'investigation qui constituent autant de défis supplémentaires.

Formations criminalité informatique et nouvelles technologies (NTIC)

Les écoles de police se sont engagées dans un processus d'élargissement de leur offre de service et de formation afin de répondre aux exigences d'une police moderne.

La formation « Introduction à la criminalité informatique et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) comme instrument d'enquête » est divisée en deux parties complémentaires distinctes. La première partie comportant 8 heures de formation débute de la base tandis que la seconde (8 H également), plus avancée, est dédiée à des collaborateurs disposant déjà de quelques connaissances en la matière ou ayant déjà suivi la première partie.

L'explosion des faits de criminalité informatique au sens strict et de l'utilisation de modus informatiques pour les autres faits de droit commun expose le policier dans toutes les fonctionnalités de base qu'il peut occuper au phénomène. Aujourd'hui, tant à l'accueil qu'à l'intervention ou la recherche, des connaissances complémentaires sont nécessaires pour accomplir les missions avec un niveau satisfaisant au regard de l'évolution des attentes sociétales.

Le plan fédéral de formation actuel compte parmi ses thèmes prioritaires « la criminalité informatique »

Si depuis peu, les formations de base du cadre de base et du cadre moyen prévoient une introduction à la matière, de très nombreux collègues, sortis de plus longue date des académies de police, ont besoin, eux-aussi, d'apprendre à maîtriser cette facette technologique cruciale du métier. L'utilisation et la compréhension des NTIC dans le quotidien policier est un outil incontournable et ce pour les finalités les plus diverses (du harcèlement ou la disparition d'un mineur à la menace terroriste).

Depuis 2022, 12 MP se sont spécialisés dans ce domaine en suivant le premier module de cette formation. Trois d'entre eux ont même souhaité approfondir davantage leur connaissance en suivant également le second module et devenant par ce fait, des référents en la matière. Il apparaît clairement qu'une demande et donc un besoin grandissant existe. C'est ainsi que nous avons prévu, dans le plan de formations 2024, 46 inscriptions pour le module 1 de la formation criminalité informatique et pas moins de 50 inscriptions pour le module 2.

Formation enquête financière

Désigné fin 2023 pour effectuer la fonction de référent éco-fin, 1 INPP membre du SER a réussi la formation dédiée à l'enquête financière. Cette formation organisée par Politeia se compose de 5 modules dispensés par des experts en la matière.

Les thèmes développés sont les suivants :

- Escroquerie, abus de confiance, abus de biens sociaux et insolvabilité frauduleuse ;
- Blanchiment d'argent ;
- Les sociétés fictives et dormantes et le droit pénal de la faillite ;
- Questions particulières de procédure pénale ;
- Le droit pénal social et la TEH économique.

La documentation recueillie lors de toute formation est ensuite partagée dans un teams afin que chacun puisse s'en imprégner au moment où il en aura besoin.

Le développement des nouvelles manières de travailler et la digitalisation introduite New Way of Working (NWOW)

Dans le PZS 2020-2025, la ZP Gaume affiche son souhait d'améliorer l'échange et le partage d'information et de connaissance au moyen des nouveaux outils digitaux proposés dans le cadre du projet GPI « New way of working ».

Ces nouveaux outils consistent principalement en la mise à disposition pour chaque MP d'une licence Office 365 (Microsoft) et de l'ensemble de ses applications. La plus-value se situe principalement :



- dans l'accès qui est possible en tout lieu et en tout temps, et ce dépendant des mesures de sécurité de l'information mises en place ;
- dans la facilité de partage des données tant pour la consultation que la collaboration des équipes ;
- la communication plus ciblée ;
- les nouvelles applications et l'ensemble de leurs possibilités (planning, création, etc.).

Dans ce cadre, la zone a créé un SharePoint zonal (bibliothèque numérique) reprenant les informations les plus pertinentes, discutées au sein d'un groupe de travail en 2019. Ces données sont régulièrement actualisées et le SharePoint est de plus en plus consulté, tenant compte qu'il s'agit d'un outil dynamique avant tout.

e-PV

Depuis le 16 août 2023, un « changement architectural » a été apporté au mode de communication entre la Police et la Justice concernant les PV's sous forme électronique (e-PV) ³⁸.

En novembre 2023, la ZP Gaume a créé un groupe de travail dans ce cadre avec la réalisation d'une phase test. Dans la foulée, une note de service interne ZPG a été établie puis partagée, suite à une CRA, avec toutes les ZP Prov Lux.

Jusqu'à présent, les annexes des PV n'étaient pas jointes de manière électronique au PV ISLP vu que nous disposons encore du système d'archivage « Archipol » permettant d'archiver la totalité du PV.

La mise en place du e-PV nous oblige à nous adapter avec cette nouvelle fonctionnalité. L'e-PV qui sera transmis à la Justice (et donc issu de l'ISLP) devra alors être complet, contenir toutes les annexes et être signé électroniquement.

L'archivage du PV dans « Archipol » devra continuer à exister tant que la phase finale de l'e-PV ne sera pas complètement aboutie. L'intégration des annexes de manière digitale représente pour le moment une charge de travail supplémentaire pour le policier rédacteur du PV.

Les outils de gestion au niveau de la Team Ops (Bepad, Hycap...)



La Zone de police Gaume utilise l'application Bepad, développée pour la GPI, qui propose une solution intégrée pour l'échange et la gestion opérationnelle de l'information administrative. Cette application permet également de communiquer entre les unités et les partenaires de la Police Intégrée.

Au vu des nombreux événements organisés sur la Zone de police Gaume (269 encodés en 2024), 34 demandes de renforts ont été sollicitées en 2024 pour des événements récréatifs, principalement pour les week-ends.

³⁸ La réalisation de la chaîne digitale Police / Justice est complexe et a nécessité un plan d'action pluriannuel.

Notons également la participation de notre unité de circulation, en collaboration avec la Police Fédérale, dans les différentes actions et opérations telles que le marathon speed, la campagne BOB, les week-ends sans alcool ou encore les actions concernant la distraction au volant.

Zoom sur les renforts fournis à la DCA de 2022 à 2024

	2022		2023		2024	
	Heures	MP	Heures	MP	Heures	MP
Foot	323:00	22	136:00	10	290:00	18
Course Cycliste	60:00	5	46:30	6	86:00	4
Rallye	42:00	2	38:00	2	58:00	2
Recyclage Hycap	56:30	6	12:30	2	0	0
Marathon			85:00	5	0	0
Festivités	279:30	13	541:00	33	534 :00	41
Roulage frontière			50:00	6	24 :00	6
Total	761:00	48	909:00	64	1 016 :00	71

Zoom sur les renforts demandés/reçus au profit de la ZP Gaume

	2022	2023	2024
Foot	868:10	1259:00	360 :00
Bals et Festivals	428:10	896:00	410 :00
Carnavals	738:40	1301:00	728 :00
Courses Cyclistes	63:10	42:00	39 :00
Perquisitions		15:00	0
Total	2745:25	3893:00	1537 :00

Développer le bien-être et la cohésion

Pratique du sport

La circulaire GPI 37 ter relative à la pratique du sport au sein de la GPI a d'abord été mise en œuvre par la Pol Fed. La ZPG a aussi rédigé une note de service permettant de fixer le champ d'application et les modalités d'exécution.

Au total, 9 activités sportives considérées comme peu dangereuses sont actuellement autorisées en Zone de police Gaume telles que la course à pied, le tennis, la marche, le VTT, le cyclisme, la natation, le fitness, le ping-pong et la danse.

En 2023, 675 heures de sport ont été comptabilisées pour 56 MP contre 362 heures en 2022 et 96 heures en 2021, année de départ de cette directive.

Télétravail

Divers arrêtés royaux ont rendu possible et accessible le télétravail.

La ZP Gaume s'est inscrite dans cette philosophie en accordant cette possibilité à tout un chacun (tant opérationnel qu'administratif). Très peu de MP utilisait cette manière de travailler avant la crise COVID. Cette crise a, par ailleurs, forcé les choses en rendant obligatoire le télétravail pour les fonctions qui ne nécessitaient pas une présence effective au bureau ou sur le terrain. Cette manière de faire a permis de continuer à accomplir nos tâches quotidiennes en dehors de notre environnement de travail habituel devenu source de contamination à cette période.

Une note interne « Accès à Besecure » a été publiée en juin 2020 et puis mise à jour deux fois en septembre 2020 et novembre 2021. A l'heure actuelle, la ZPG dispose de 20 licences Besecure autorisant le travail à distance pour 20 personnes simultanément. Nous n'avons pas de retour négatif concernant les sessions de travail via Besecure.

Un certain temps d'adaptation a été nécessaire pour parvenir à être aussi efficace à son domicile que sur son LHT mais cette manière de travailler a permis et permet encore, de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Par ce biais, la police se veut moderne et attractive en tant qu'employeur.

Les divers droits et obligations du télétravailleur ainsi que les modalités pratiques ont été clairement décrits dans la directive interne. En effet, le télétravail doit se dérouler dans des conditions qui assurent le bien-être et la sécurité du télétravailleur tout en préservant la sécurité de l'information. La ZP Gaume met tout l'équipement nécessaire à la disposition du télétravailleur. A l'heure actuelle, 40 % des MP de notre ZP effectuent des activités en télétravail de manière régulière ou ponctuelle contre 2.5 % avant la crise COVID.

Un meilleur encadrement du TT s'est fait ressentir avec une plus grande acuité en raison du manque d'effectif. La directive interne est en révision.

Teambuilding

Les relations interpersonnelles entre les collaborateurs ont été fortement impactées pendant la période COVID. Les activités « récréatives » ou collégiales ont dû être mises entre parenthèses afin de respecter les directives gouvernementales en matière de distanciation sociale.

2023 laissant place à la reprise complète des activités socio-culturelles, la ZP Gaume a souhaité à nouveau rassembler l'ensemble de ses collaborateurs et ainsi les remercier de leur implication quotidienne durant ces quelques années restrictives en organisant le Team Building. L'activité a été accueillie avec enthousiasme par l'ensemble du personnel et a fédéré l'engouement d'un bon nombre de personnes pour l'organisation de la prochaine édition.

Le Team Building 2023 s’est voulu un peu moins sportif et compétitif que les précédents, mais a laissé place à l’esprit d’équipe lors d’une réflexion commune durant une activité plus « intellectuelle ». L’année 2024 a été un tremplin à une reprise un peu plus sportive tout en permettant la participation des moins actifs.

L’édition 2025 est d’ores et déjà prévue et l’organisation touche à sa fin. La philosophie prévue est de revenir à un team building digne de ce nom en associant compétition, esprit d’équipe et cohésion de groupe. Il se veut donc accessible à tout profil.

Réunions de Sv – un outil au service du leadership

L’ensemble des chefs de service/postes se réunissent tous les vendredis lors des réunions de coordination, soit en présentiel 1x par mois, soit via Teams en visio. Chacun y fait état de l’actualité de son service, tant sur le plan opérationnel que sur le plan du fonctionnement interne, ainsi que des difficultés ou questions rencontrées.



De plus, depuis courant 2021, tous les jeudis, l’ensemble des services de la direction, soit le chef de zone, DRH, secrétaire zonale, SIPP, Dir Ops, Officier judiciaire et Service Management se réunissent afin de préparer au mieux la réunion du vendredi avec les chefs de service. Cette réunion commence avec un suivi Log.

	2021	2022	2023	2024
<i>Réunions de coordination</i>	27	36	26	23
<i>Réunions de direction</i>	9	29	33	26

De nombreuses réunions thématiques ont été organisées (Intervention, Quartier, pool stup, soirées festives, maîtrise de la violence avec ou sans armes, team drones, caméras mobiles, ANPR, e-PV, TAM, mœurs, VIF, CPVS.

Afin de planifier le mieux possible le travail, les formations, le recyclage et la planification des services, la Dir Ops épaulée du DPO/SIPP organisent une à deux réunions annuelles afin de recueillir les avis, les observations de chaque personne impliquée dans ces thématiques. Les MP (Incl les Calog) contribuant aux fonctionnalités Quartier / Intervention / Accueil / Circulation sont également rassemblés au moins une fois l’an pour les mêmes objectifs.

En cas de besoin, la ZPG organise avec la participation du chef de corps, du Dir Ops et du SIPP des débriefing’s avec en parallèle le volet émotionnel (diffusing’s) afin de permettre aux collaborateurs confrontés à des faits graves de s’exprimer librement et de trouver un soutien de la hiérarchie. C’est également le moyen pour la direction de faire une évaluation post-événementielle pour une équipe ayant pris part à l’événement plus ou moins traumatisante. Ces diffusing’s s’inscrivent dans la volonté de la ZP Gaume d’épauler les MP avec l’appui du team ASIC ³⁹. Depuis décembre 2023, la ZPG est inscrite dans la phase pilote du plan politique SSPT de la GPI ⁴⁰.

³⁹ Appui offert aux collègues par des collègues depuis 2012.

⁴⁰ Cette politique entend apporter un soutien et un suivi sérieux aux policiers quant aux syndromes de stress post-traumatique.

La gestion des plaintes

Au niveau du contrôle interne, les plaintes sont centralisées pour analyse et traitement. Le plaignant reçoit un accusé de réception et les résultats lui sont communiqués à la clôture de l'enquête interne.

En 2022, nous avons enregistré 6 plaintes et 5 plaintes en 2023. Une plainte a fait l'objet d'un suivi au niveau disciplinaire en 2024.

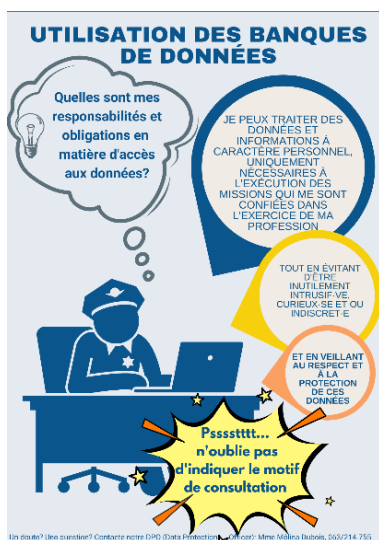
Mettre en œuvre un plan de sécurité de l'information

La Directive contraignante commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur du 28-05-2021, relative aux mesures nécessaires en vue d'assurer la gestion et la sécurité dont notamment les aspects relatifs à la fiabilité, la confidentialité, la disponibilité, la traçabilité et l'intégrité des données à caractère personnel et des informations traitées dans les banques de données visées à l'article 44/2 de la Loi sur la Fonction de Police requiert que la Zone de police adopte une politique de sécurité de l'information claire et élabore un Plan de Sécurité de l'Information définissant les mesures techniques et organisationnelles de sécurité de l'information. En 2022, la ZPG a formé un DPO via l'entreprise Data Protection Institute et a par la suite rédigé 5 notes de services et 5 feuillets d'informations sur ce thème. A travers divers moyens de communication (campagne d'affichage, réunions diverses, utilisation de SharePoint, mails, ...) la

ZPG a communiqué à l'ensemble du personnel sa politique en la matière. Pour diffuser et faire appliquer les mesures prises, le CZ sensibilise régulièrement les cadres en réunion de coordination hebdomadaire et les MP en réunion bimestrielle.

Enfin, grâce à la participation du DPO aux réseaux (Réseaux DPO, Wikipol Sécurité de l'information, DRI, COC, ...) le DPO tient ses connaissances à jour.

Une rencontre avec le COC a été organisée le 19 septembre 2023, dans le cadre de la réunion des mandataires. Tous les DPO de la GPI de la province ont été associés à cette réunion. Les débats se sont portés, entre autres, sur le rapport de contrôle relatif aux infractions commises par les membres du personnel GPI dans le cadre des traitements dans la BNG.



Gérer les moyens et les infrastructures

Identité visuelle

Le CCGPI a reçu fin août 2021 un courrier de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden indiquant qu'elle considère qu'il est important d'améliorer la visibilité du personnel et des véhicules de police afin de réduire les risques d'accidents et ce, pour autant qu'ils restent reconnaissables par la population. Elle soutient la proposition du CCGPI de créer un groupe de travail et de lancer un projet pilote dans lequel le marquage des véhicules, et en particulier le striping Battenburg, sera examiné. Ce groupe de travail a tenu sa première réunion le 21 octobre 2021. Au cours de cette réunion, une présentation a été faite sur le pourquoi du striping Battenburg et une fiche de projet a été présentée.

La ZP Gaume a pu bénéficier du stripping Battenburg lors du salon Infopol (10-05-2022) à Courtrai. En effet, le véhicule T6 du service circulation dispose d'un stripping hybride (Battenburg + classic) de classe II. Le 04 août dernier, nous avons été sollicités pour des prises de photos dans le cadre de l'étude expérience VIAS. Dans les divers échanges avec la responsable du projet, la direction de la ZPG a émis le vif souhait de maintenir la visibilité des valeurs de la Zone de police Gaume. Cette initiative a été saluée et acceptée sans aucune discussion. Elles ont donc été imprimées sur la porte latérale et non sur les portières avant. Le projet pilote est prévu pour 20 mois. A la rédaction du présent rapport, les zones pilotes sont en attente de directives. Les nouveaux véhicules sont d'ores et déjà strippés Battenburg et un de nos combi Mercedes a été présenté lors du salon InfoPol 2024.



La Zone de police Gaume poursuivra sa participation au projet pilote Battenburg pour améliorer sa visibilité et la sécurité des membres du personnel.

Projet hôtel de police

Après le rachat du site de la Villa Sainte Lucie en décembre 2018, la ZPG s'est investie dans la concrétisation du projet de construction d'un hôtel de police avec pour objectif de rassembler une partie des effectifs et Sv de la ZPG dans une nouvelle structure, adaptée aux besoins et normes en vigueur en matière de sécurité et de bien-être au travail. Plus de 100 réunions ont été organisées sur le sujet ⁴¹.



Compte tenu des difficultés financières exprimées en Collège du 7/11/2022, une démarche a été initiée en interne avec le cabinet d'architecture consistant à réduire le programme des besoins à la lumière d'une vision optimale du déploiement policier de la Zone de police Gaume (Cfr supra) sur son territoire.

Afin de limiter au maximum l'enveloppe Bu du projet, nous sommes arrivés à une réduction de la surface de 220m².

⁴¹ Une rapide chronologie des événements marquants met en lumière l'évolution de ce dossier :

- Dec 2018 : achat du site pour un montant de 450.000 € sur fonds propres ;
- 2019 : attribution à BELFIUS du marché de financement à 5.700.000 € avec « project management » ;
- Oct 2020 – Juin 2021 : attribution du marché désignation d'un auteur de projet au cabinet d'architecture VECTEUR A puis à CARRE 7 ;
- Sep 2021 : CARRE 7 présente 3 variantes du projet (conservation totale, conservation partielle, nouvelle construction). Cette dernière proposition est retenue en fonction de son moindre coût et de sa fonctionnalité ;
- Fin 2021 – début 2022 : travail en interne sur le projet ;
- Fev 2022 : le Conseil prend connaissance des esquisses du projet (nouvelle construction) ;
- Mar 2022 : rejet du projet par les Sv de l'urbanisme du SPW ;
- Nov 2022 : présentation du nouveau projet qui inclut la conservation de la partie droite de la Villa Sainte Lucie, un atrium central et une nouvelle aile ;
- Mar 2023 : présentation de l'avant-projet actuel proposé et validé par le Collège & le Conseil, fruit d'une succession d'impositions qui ont été demandées par le Sv urbanisme de la RW et pour lesquelles nous avons trouvé des solutions grâce notamment à la discussion et la collaboration positive entre tous les acteurs.

Le budget initial ⁴² de 5.700.000 € (inclus la TVA et les honoraires) à consacrer à un projet d'hôtel de police discuté en Collège et Conseil depuis 2016 et indexé à l'indice des prix à la consommation à la date de décembre 2023 se situe +/- à 6.990.667 € TTC ⁴³. En effet, les prix de la construction ont connu une forte augmentation à la suite du conflit en Ukraine et la crise Covid.

En termes de coût net de construction, le projet a dû tenir compte des impositions de l'urbanisme quant à la conservation de la Villa Ste Lucie bien que ce bâtiment ne soit pas classé.


Le montant TTC s'élève à environ 8.500.000 €, dont le détail figure ci-dessous (Cfr Bu 2025) ⁴⁴ :

Coût net de construction (Incl 10% de marge) (1)	6.345.536,14 € (nouvelle estimation)
Indexation des prix 8% (2)	507.642,89 €
Coût net de construction fin de chantier 2026 (1) + (2)	6.853.179,03 €
TVA	1.439.167,60 €
Montant TVAC	8.292.346,63 €
Total budgété	8.500.000,00 € (soit + 440.000 € suppl % au BI 2025)

Le financement mentionne les moyens suivants (Cfr Bu 2025) :

Emprunt Belfius	6.600.000 €
Fonds de réserve extraordinaire	710.000 €
Subside Ureba	140.000 €
Vente des bâtiments (Etalle – Virton)	1.050.000,00 €
Total	8.500.000,00 €

En janvier 2024, la ZPG a reçu l'octroi du permis d'urbanisme par le SPW – DG04 et un subside UREBA pour la rénovation de la villa avec des matériaux biosourcés.


 1^{er} CDP Jean-Yves SCHÜL
 Chef de corps
 Zone de Police Gaume

⁴² Le budget initial fixé en 2016 pour la construction d'un hôtel de police mentionnait 5.000.000 € TTC de travaux de construction et 700.000 € d'honoraires (architecture & project management).

⁴³ IPC décembre 2023 est 129,45.

⁴⁴ Les frais d'honoraires et project management étant déjà engagés depuis le Bu 2022.

Table des matières

Le mot du Président.....	1
La ZP Gaume en bref.....	1
Mission statement	2
Gouvernance.....	2
Un nouveau Collège de police	2
Un nouveau Conseil de police.....	3
Composition pour la législature actuelle (2025-2030) :.....	4
Le Conseil zonal de sécurité.....	4
Des dépenses gérées de manière responsable.....	5
Les missions et les priorités, un PZS jusqu'en 2027 ?.....	8
Les missions opérationnelles et d'appui	8
Les priorités	9
Le travail de quartier.....	10
Le service accueil	12
Virton – Meix - Rouvroy	12
Florenville – Chiny	13
Etalle – Tintigny	13
L'intervention et la sécurisation	15
L'assistance aux victimes	16
La recherche locale	17
La circulation.....	19
Situation générale	19
La lutte contre la vitesse excessive	20
Notre personnel.....	24
La pyramide des âges.....	25
La répartition homme / femme	25
Lutter contre l'absentéisme - Une prise en charge intégrée	25
Les infractions judiciaires.....	27
La criminalité enregistrée	27
Nombre total des délits enregistrés.....	27
Chiny	28
Florenville	29
Etalle	30
Tintigny	31
Meix-devant-Virton	32
Rouvroy.....	33
Virton	34
Zoom sur les évolutions au niveau des communes	35
Evolution des figures criminelles (2022-2024).....	35
Cambriolages, vols et extorsions.....	35
Infractions contre l'intégrité physique – coups et blessures volontaires – VIF	37
Les stupéfiants.....	38
Les incivilités.....	40
La criminalité informatique	40
Les infractions au RGP	42
La mise en œuvre du nouveau RGP et l'augmentation de la verbalisation SAC.....	42

Et en interne.....	43
Projet pilote PIE (pistolet à impulsion électrique)	43
GPI 100 – Plan d’action zonal sur les violences aux policiers.....	44
Les symptômes de stress post-traumatiques (SSPT).....	45
La caméra individuelle	46
Techniques d’auditions de mineurs	46
CPVS 46	
Les drones.....	47
Pour l'année 2024 :	48
Les formations	49
Formation OPA	49
Formation OPJ	49
Nouveaux outils	49
Agenda en ligne - Appoint	49
Focus.....	50
Wocodo	50
Galop Lite pour tous.....	50
Vers un travail de qualité.....	51
La promotion des dossiers caméras à Virton	51
La Cellule Nouvelles Technologies	52
La consolidation des processus primaires	52
Formations criminalité informatique et nouvelles technologies (NTIC)	54
Formation enquête financière.....	54
Le développement des nouvelles manières de travailler et la digitalisation introduite New Way of Working (NWOW)	54
e-PV	55
Les outils de gestion au niveau de la Team Ops (Bepad, Hycap...).....	55
Développer le bien-être et la cohésion.....	57
Pratique du sport	57
Télétravail	57
Teambuilding	57
Réunions de Sv – un outil au service du leadership	58
La gestion des plaintes.....	59
Mettre en œuvre un plan de sécurité de l’information.....	59
Gérer les moyens et les infrastructures.....	59
Identité visuelle	59
Projet hôtel de police.....	61
Liste des principales abréviations utilisées	65

Liste des principales abréviations utilisées

Acc : Accompli
AIG : Inspection générale de la police intégrée
ANPA : Académie nationale de police
ANPR : Caméra à reconnaissance automatique de plaques
ASIC : Aide et Soutien en cas d'Interventions Compliquées
BIZ ou CIL : Bureau d'information zonale
BNG : Banque de données nationale générale
BSv : Bulletin de Service
CAE : Cellule analyse évènement
CALog : Cadre administratif et logistique
CCPD : Bureau commun policier et douanier de Luxembourg
CIA : Carrefour d'information d'arrondissement
CIC : Centre d'information et de communication (101)
COL : Circulaire des Procureurs Généraux
COC : Organe de Contrôle
CSIL-R : Cellule locale interdisciplinaire de sécurité
CZ : Chef de zone
Dir Ops : Directeur des opérations
DPL : Directeur du Personnel et de la Logistique
DOS : Dossiers judiciaires
Ecofin : Economique et financière
EDS : Excited delirium syndrome
EEI : Elément essentiel d'information
ETT : Ethylotest
GNEP : Gestion négociée de l'espace public
GPI : Police Intégrée
HK, UMP, HP, ... : armes à feu utilisées par les services de police de la zone de Gaume
HRM : Human Ressources
Hycap : capacité hypothéquée (circulaire MFO2)
ILP : Intelligence Led Policing
INP : Inspecteur
INPP : Inspecteur principal
ISLP : Système informatique de la police locale
KUL : Katholieke Universiteit Leuven
LFP : Loi sur la fonction de police
Log : Logistique
MP : Membre du personnel
MCP : Maître-chien de patrouille
MEGA : Mon engagement pour garantir mon avenir (formation dispensée dans les écoles primaires)
NAPAP : Non activité préalable à la pension
NTIC : Nouvelles technologies Informatique et Communication
OPA : Officier de police administrative
OPJ : Officier de police judiciaire
Ops : Opérationnel
OS : Objectif stratégique
PAP : Point d'attention particulière
PC CCE : Poste de commandement cellule coordination évènement
PC : Permis de conduire
PGP : Programme « Personnes – Groupements »
PIE : Pistolet à impulsion électrique
PJF : Police judiciaire fédérale
PNS : Plan national de sécurité
PLP : Circulaire Police Locale
PLP : Partenariat local de prévention
PZS : Plan zonal de sécurité
PV : Procès-verbal
RAR : Rapport administratif
RGP : Règlement général de police
RDV : Rendez-vous
RIR : Rapport d'information
ROI : Règlement d'ordre intérieur
SAPV : Service policier d'aide aux victimes

SAC : Sanction administrative communale
SE : Sureté de l'Etat
SER : Section locale d'enquête et de recherche
SGRS : Service généraux de renseignements
SIPP : Service interne de protection et de prévention
SSPT : Syndrome de Stress Post Traumatique
Sv : Service
Tent : Tentative
TT : Télé travail
TFL : Task force provinciale
TFZ : Task force zonale
Tp : Transport
UAS : Unité d'appui spécialisé
UZC : Unité zonale de circulation
VIF : Violences intrafamiliales
ZP : Zone de Police
ZPG : Zone de Police Gaume